

UNIVERSITE PARIS-EST VAL-DE-MARNE (UPEC)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCES-VERBAL

VENDREDI 16 SEPTEMBRE 2016

Parmi les membres élus du Conseil, étaient présents :

M. Olivier MONTAGNE, Président de l'Université

Collège A – dit « des Professeurs des universités » :

Mme Josette CADUSSEAU
M. Gérard TEBOUL
M. Pierre WOLKENSTEIN

Collège B – dit « des autres enseignants » :

Mme Johanna HABIB
Mme Patricia ALBANESE
Mme Vèrène CHEVALIER
M. Frédéric GERVAIS
M. Benjamin MOIGNARD
M. Éric PELLET

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme Marie-Agnès DESPRES
M. Julien FREMONT (procuration donnée à M. Frédéric GERVAIS à partir de 17 heures 18)
M. Julien GIRAL
M. Laurent ALIBERT

Collège dit « des usagers » :

Titulaires

M. Taylan TUZLU (procuration donnée à Mme KOCH en fin de séance)
Mme Cécilia KOCH
Mme Sandie BARBOT

Suppléants

M. François-Antoine CASCIANI
M. Mihai GUYARD

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Titulaires

M. Patrice DEPRez
Mme Marie-Pascale MARTEL

Parmi les membres élus du Conseil, étaient présents par procuration :

Collège A – dit « des Professeurs des universités » :

Mme Sonia GUELTON (procuration donnée à Mme Johanna HABIB)
M. Luc HITTINGER (procuration donnée à Mme Patricia ALBANESE)
Mme Caroline OLLIVIER-YANIV (procuration donnée à Mme Patricia ALBANESE)

Collège B – dit « des autres enseignants » :

Mme Sylvie CIABRINI (procuration donnée à M. Julien GIRAL)

Collège dit « des usagers » :

Titulaires

M. Valentin BURR (procuration donnée à M. Mihai GUYARD)

Collège des personnalités extérieures :

Titulaires

Mme Jeannick LE LAGADEC (procuration donnée à M. Olivier MONTAGNE)
 Mme Geneviève SERT (procuration donnée à M. Frédéric GERVAIS)
 M. Thomas TRUDY (procuration donnée à M. Julien GIRAL)
 M. Anthony CHOUMERT (procuration donnée à Mme Vèrène CHEVALIER)

Parmi les membres non-élus du Conseil, étaient présents ou représentés :

Mme Jeanne-Marie BOIVIN, Vice-présidente du Conseil d'administration
 M. Jean-David AVENEL, Directeur de l'UFR AEI
 Mme Cécile BAJARD, Directrice du SCD
 M. Yann BASSAGLIA, Vice-président Commission de la Formation et de la vie universitaire
 M. Christophe BASQUIN, Directeur général des services
 M. Manuel BOUARD, Directeur général des services adjoint aux moyens
 M. Pierre COURAUD, Directeur opérationnel du projet Nouvelle Université
 Mme Marie-Albane DE SUREMAIN, Assesseure Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
 Mme Victoire DELAPORTE, Directrice des affaires juridiques et générales
 Mme Catherine DEVILLE-CAVELLIN, Assesseure Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
 M. Jean-Luc DUBOIS-RANDE, Directeur de l'UFR de Médecine
 Mme Béatrice GILLE, Rectrice de l'Académie de Créteil, Chancelière des Universités
 Mme Clémence GROS, Directrice du Cabinet du Président de l'Université
 Mme Anne-Lise HUMAIN-LAMOURE, Directrice de l'UFR Lettres Sciences Humaines
 M. Jean-Marie JOURAND, Directeur du service Communication
 M. Guillaume JULIEN, Directeur de la DEVE
 M. Thomas KHABOU, Vice-Président Étudiant
 M. Joan LE GOFF, Directeur de l'UFR Sciences Économiques et de Gestion
 Mme Emmanuelle LULIN, Direction des Affaires Juridiques et Générales
 Mme Brigitte MARIN, Directrice de l'ESPE
 M. Antoine METER, Directeur de l'IUT de Sénart-Fontainebleau
 M. Jacques MOSCOVICI, Directeur de l'UFR Sciences et Technologie
 M. Claude PASQUIER, Direction des services financiers
 Mme Florence RIOU, Direction des Affaires Juridiques et Générales
 M. Renaud SIOLY, Directeur Général adjoint en charge des ressources humaines
 M. Christian TUTIN, Vice-Président Prospective et Développement
 M. Philippe VERSCHEURE, Agent comptable
 M. Franck MONMASSON
 M. Bruno MANNIER, SUAPS

Parmi les membres élus du Conseil, étaient absents et non représentés :Collège A – dit « des Professeurs des universités » :

M. Frédéric BICHERON

Collège dit « des usagers » :Titulaires

Mme Émilie LEMAIRE
 Mme Victoria MARECAILLE

Suppléants

M. Colin FIEVET
 Mme Caroline ATTIAS

Mme Coline BAUE
M. Guillaume COUTIN

Collège des personnalités extérieures :

Titulaires

M. Didier DOUSSET
M. Philippe SABATER

Suppléants

Mme Brigitte JEANVOINE
Mme Martine DUVERNOIS
Mme Frédérique HACHMI

Parmi les membres non-élus du Conseil, étaient absents et non représentés :

M. Dominique ARGOUD, Directeur de l'UFR SESS-STAPS
M. Éric ATHENOT, Vice-Président Relations Internationales
M. Matthias BEEKMANN, Directeur de l'OSU
Mme Julie CHENAYE, Responsable du service Vie de campus
M. Vincent CROSNIER DE BRIANT, Directeur de l'IPAG
Mme Patricia DE BERNARDI, Directrice du SUMP
M. Laurent GADESSAUD, Directeur de l'IUT Créteil-Vitry
Mme Dimitra GAKI, Direction du Patrimoine et Maintenance immobilière
M. Jean-Jacques ISRAEL, Directeur de l'UFR de Droit
M. Bernard JACQUET, Direction de la Recherche et de la Valorisation
Mme Corinne LARRUE, Directrice de l'École d'Urbanisme de Paris
M. Gérard LAFARGUES, Assesseur Commission de la Recherche
M. Éric LEONEL, Assesseur « Formation tout au long de la vie, relations avec les partenaires économiques et institutionnels »
M. Alexandre MAITROT DE LA MOTTE, Assesseur « Affaires juridiques »
M. Bruno PETEY-GIRARD, Vice-président Commission de la Recherche
Mme Bénédicte PICQUET-VARRAULT, Assesseure à la Commission de la Recherche
M. Guillaume POIRET, Assesseur « Patrimoine et Territoire »
M. Alain ROSSI, Directeur des Systèmes d'information
M. Laurent THEVENET, Assesseur « Relations Internationales »

SOMMAIRE

1. VIE DE L'ETABLISSEMENT	6
1.1 Point d'information du Président.....	6
1.2 Présentation de M. Christophe BASQUIN, Directeur général des services	17
1.2 Présentation de M. Guillaume JULIEN, Directeur des Etudes et de la vie étudiante (DEVE)	18
1.3 Présentation de M. Franck MONMASSON, chargé de mission handicap.....	19
2. QUESTIONS FINANCIERES ET COMPTABLES	21
2.1 Approbation des enveloppes formation et recherche pour le budget 2017	21
2.2 Approbation des tarifs du service universitaire d'activités physiques et sportives (SUAPS).....	32
2.3 Approbation des remises gracieuses et des acceptations en non-valeur.....	46
3. OFFRE DE FORMATION	50
3.1 Approbation des annexes financières de certificats universitaires et de diplômes universitaires.....	50
4. QUESTIONS DIVERSES.....	54
4.1 Point d'information sur les contrats et conventions approuvés par le Président au nom de l'université.....	54
4.2 Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil d'administration du 27 novembre 2015, du 11 décembre 2015 et du 18 mars 2016	58

La séance est ouverte à 14 heures 46, sous la présidence de M. MONTAGNE.

M. LE PRESIDENT.- Le quorum est atteint. Je vous propose d'ouvrir la séance.

Bienvenue à ce Conseil d'administration de rentrée.

En cette période de rentrée, commençons l'ordre du jour par un point d'information sur différents aspects, dont le point permanent des relations avec la COMUE.

1. VIE DE L'ETABLISSEMENT

1.1 Point d'information du Président

M. LE PRESIDENT.- Débutons par la rentrée, avec le lancement des manifestations Happy UPEC qui ont déjà commencé sur certains sites. Le lancement officiel aura lieu mercredi, sur la dalle du campus centre.

Le contexte est que nous avons des droits d'inscription à l'entrée tout à fait satisfaisants, voire en augmentation. C'est en grande partie lié au fait que la procédure d'inscription a été notablement améliorée en ce qui concerne les inscriptions à l'ESPE. Quoi qu'il en soit, nous aurons une augmentation du nombre d'étudiants. La prospective démographique du ministère montre que pendant dix ans nous aurons sur le territoire national environ 30 000 étudiants en plus à l'échelle nationale. Cette année, ce ne sont pas 30 000 mais 60 000 en plus. Espérons que ce ne sera pas comme cela tous les ans. Cela va commencer à poser des questions en termes de locaux, puisque la région Ile-de-France est la plus sollicitée en ce qui concerne l'accueil des étudiants.

Une information sur la sécurité : au niveau du campus centre et du site du Mail des Mèches, un système de vidéosurveillance a été mis en place et va être prochainement fonctionnel une fois les autorisations obtenues - elles le sont. Il permet de surveiller, sur un mur d'écrans, différents accès, y compris à l'extérieur, mais pas sur la ville directement, avec un archivage des données pour une durée de 30 jours et une consultation qui relève d'une certaine confidentialité. Quelques personnes sont susceptibles d'avoir accès à ces enregistrements en cas de problème.

En ce qui concerne le plan Vigipirate, nous avons été informés par la rectrice, car la coordination se fera au niveau du rectorat, de la nécessité de mettre en place, au moins sur un site, un exercice d'attentat intrusion durant le premier trimestre de cette année universitaire. Un certain nombre de choses sont à mettre en place. Il s'agira de travailler sur la façon dont nous pouvons éventuellement essayer d'évacuer des personnes qui sont très proches du danger, et déterminer des zones de confinement pour la mise en sécurité des

personnes les plus éloignées. Des formations vont être faites également pour informer les services et les équipes de Direction en ce qui concerne les bonnes pratiques dans ce contexte qui reste tout à fait actuel. En fonction des sites, il faudra continuer à travailler sur la mise en place de bonnes pratiques et déterminer des espaces qui permettront de s'isoler ou se protéger et également les modalités d'alerte. La centralisation se fait au niveau du rectorat car le seul interlocuteur du ministère de l'Intérieur est le rectorat. Nous sommes soumis au fait de faire passer toutes les informations possibles *via* le rectorat.

En ce début d'année, nous allons bientôt terminer les dialogues de gestion. Nous pourrions reprendre les visites de sites, en espérant avoir bouclé les visites avant la fin de l'année civile ou à la fin du mois de janvier.

En ce qui concerne les suites du projet I-SITE où le recentrage institutionnel a été, semble-t-il, validé par le ministère et par le CGI, nous ne nous attendons pas trop à une autorisation de pouvoir déposer un projet de notre côté. Le CGI n'a pas à se prononcer sur des demandes qui pourraient être à l'origine de recours de la part d'autres universités ou d'autres établissements. L'été s'est passé de façon relativement respectueuse d'une thématique Villes et ingénierie sans que les sollicitations des sous-ensembles du Pôle santé et société ne se soient manifestées.

Les contacts ou les relations se sont un peu apaisés depuis la rentrée avec la COMUE, dont nous sommes toujours membre fondateur, avec en particulier l'acceptation d'une reprise complète du Pôle santé et société avec un axe environnement fort par l'UPEC en lien avec l'ENVA, autre membre fondateur, ainsi que l'ANSES, l'INSERM et d'autres partenaires hospitaliers. L'Etablissement français du Sang participe également. Dans ce contexte, la négociation s'est faite également au niveau des postes du contrat de site. Une répartition, avant l'été, était une affectation de quatre postes sur l'UPEM pour des raisons de déficit budgétaires, cinq postes pour la COMUE et deux postes pour l'UPEC. Certains postes affectés à la COMUE étaient très clairement liés à la gestion du projet I-SITE. Ces trois postes ont été réaffectés à l'UPEC.

Au niveau de la création de postes dans le cadre du contrat de site, nous n'allons pas déboucher le champagne parce qu'un certain nombre de postes sont déjà pourvus, mais nous sommes passés de deux à cinq. C'est un signe de détente, sachant que nous sommes un peu en retard pour la discussion finale de ce type d'affectation. Pour la troisième vague du contrat de site, les 14 postes qui restent à affecter pour l'année prochaine, les discussions commenceront dès le mois prochain pour essayer de les répartir, avec une argumentation pour un rééquilibrage en faveur de l'UPEC qui doit être renforcée par rapport

à la situation actuelle. L'UPEC a obtenu, sur les deux premières vagues, sept postes sur les 22 déjà distribués.

Le recentrage thématique qui fait en sorte que l'I-SITE est un I-SITE de la Cité Descartes, maintenant, conduit à une stratégie, la création d'une université cible, un nouvel établissement, puisque cela n'a rien d'une université - la cible n'est pas très claire. En revanche, il y a une très forte prééminence dans la gouvernance de cette future structure éventuelle, si l'I-SITE est obtenu, de l'Ecole nationale des ponts et chaussées. Il y a un certain nombre de questions et de problèmes qui restent à résoudre du côté de la Cité Descartes.

En ce qui concerne l'axe santé, société et environnement, nous avons mis en place et rassemblé, pas pour I-SITE mais pour des projets à venir, une *task force* où le comité de gouvernance à mon sens est relativement utilement ce que sera le conseil de pôle. Philippe TCHAMITCHIAN s'est engagé à créer ce dernier, à la fois sur le Pôle santé, société et environnement, mais également sur le pôle Villes et ingénieries où il y aura plus de problèmes. Un comité scientifique est constitué, maintenant, il se réunira le 3 octobre prochain après-midi. Il se base sur les membres du comité scientifique du projet I-SITE élargi à d'autres composantes dans la thématique santé, société et environnement.

Les deux membres qui animaient le comité scientifique sur cet axe santé, société et environnement dans le cadre du projet I-SITE, Geneviève DERUMEAUX et Matthias BEEKMANN, auront probablement la coordination de ce groupe – nous le déciderons au cours de la première réunion. Celui-ci comportera par ailleurs l'ensemble de la vice-présidence et des assesseurs recherche, Bruno PETEY-GIRARD, Gérard LASFARGUES et Bénédicte PICQUET-VARRAULT. Il sera également complété par :

- Philippe LE CORVOISIER, qui s'occupe de l'aspect de la recherche clinique au CHU Henri-Mondor ;
- Pascal BOIREAU, un chercheur de l'ANSES ;
- Hélène CHARREIRE, en géographie de la santé ;
- Jorge BOCZKOWSKI qui dirige l'Institut Mondor de recherche biomédicale ;
- Sophie HUE qui faisait partie du comité scientifique de l'I-SITE et qui travaille dans l'équipe d'immunologie au sein de l'IMRB ;
- Frédéric RELAIX est un autre chercheur de l'IMRB qui participait aussi au comité scientifique de l'I-SITE ;
- Thomas BARNAY en économie de la santé qui est revenu à Créteil après un séjour à Caen de deux ans ;

- Renaud TISSIER qui est assesseur scientifique à la Direction de l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort ;
- Etienne AUDUREAU, un enseignant de santé publique qui s'intéresse aux aspects biostatistiques ;
- Jean-Claude PAIRON qui anime l'Institut santé et travail ;
- Patrick SAVIDAN qui est philosophe et qui coordonne l'Observatoire des inégalités et est arrivé sur le site ;
- et également Guillaume Le BLANC au département de philosophie dont la spécialité est autour de la vulnérabilité.

Nous pourrions élargir, mais pour l'instant nous avons un périmètre assez large. J'avais sollicité également Delphine ALLES, puisqu'elle a des formations dans le domaine de l'humanitaire, cela me paraissait intéressant, mais son emploi du temps ne lui permet pas de participer pour l'instant à cette *task force*.

L'idée n'est pas de tout reconstruire. C'est pour cela qu'il est important que soient présents de façon assez prioritaire les anciens membres du comité scientifique de l'I-SITE et ce qui avait été fait et écrit au cours de l'I-SITE et qui n'a pas été repris. J'espère qu'il ne le sera pas par le projet I-SITE tel que déposé par la Cité Descartes. Dans le cadre d'appels d'offres autres que l'appel d'offres I-SITE, en particulier, la *deadline* est très proche dans le cadre des domaines d'intérêt majeur de la région. Deux projets se dessinent, dont le portage n'est pas encore décidé, autour de l'environnement et de l'air et un autre projet autour des maladies infectieuses, associant très étroitement ENVA, ANSES et IMRB de l'UPEC.

Il y a également d'autres appels d'offres à l'horizon 2020, les appels d'offres européens, et également le PIA 3 qui va être lancé après l'adoption, le vote et la parution de la loi de finance, fin décembre 2016. Louis SCHWEITZER a indiqué qu'il y aurait très rapidement, au début de l'année 2017, trois sujets d'appel d'offres, même s'il y en a d'autres. Tout d'abord, il y aura un appel d'offres autour des instituts hospitalo-universitaires, l'idée étant d'en créer trois de plus. Il est probable que sur l'UPEC un projet émerge autour des maladies mentales.

Il y aura également un appel d'offres, qui reste flou, sur les nouveaux cursus universitaires, dans le sens du développement de cursus interdisciplinaires. Nous aurons probablement plus de détail. Je compte rencontrer le CGI dans les prochaines semaines pour avoir plus d'information.

Un appel d'offres précoce en 2017 sera sur les écoles universitaires de recherche, dont le principe est d'apporter des moyens basés sur des Labex sur des projets de formation master/doctorat autour des activités de ces Labex.

J'ai posé la question de la COMUE d'I-SITE IDEX, au cours d'une réunion, à Louis SCHWEITZER. Il a bien été clair qu'il est plutôt favorable, qu'il n'y aura pas de limitation du PIA 3 des structures qui seraient uniquement dans des I-SITE ou dans des IDEX. Au contraire, les structures PIA créés dans le cadre du PIA 2, du type Labex, qui ne seraient pas dans un I-SITE, ont vocation à être fortement soutenues.

A cette réunion était aussi présente Faten HIDRI, la vice-présidente de l'Enseignement supérieur et de la recherche de la région Ile-de-France. Elle a un discours tout à fait cohérent avec celui de Louis SCHWEITZER. Elle a indiqué qu'en ce qui concerne les appels d'offres de la région et les éléments de contrat de plan Etat région, le fait d'avoir un IDEX ou un I-SITE n'était pas un élément limitant. Il y a eu une réunion avec la Direction scientifique au niveau de la région Ile-de-France hier. Il est indiqué qu'il n'y a pas de priorisation sur les IDEX et les I-SITE, d'autant plus avec la situation complexe et difficile, en particulier en région Ile-de-France.

Nous sommes autour d'une politique régionale et nationale, dans le cadre du PIA et du Commissariat général à l'investissement, autour des territoires d'innovation, dont un dans le Val-de-Marne. Clairement, le premier axe, qui est un pôle historique de la COMUE, c'est pour cela qu'il faut continuer à le faire vivre, est le Pôle santé, société et environnement.

Il est prévu par ailleurs d'organiser, au niveau des Directeurs de composante, mais également de chercheurs, d'assesseurs formation et assesseurs recherche, un séminaire de réflexion sur des axes qui présentent le plus de potentiel de développement dans les années à venir, de telle façon que la Direction de cette université puisse se mettre en cohérence avec des déploiements de moyens – supplémentaires, je n'en suis pas certain. En tout cas, nous devons être attentifs au développement d'autres axes qui pourraient conduire, avec ou sans la COMUE, à d'autres pôles thématiques qui nous permettraient d'afficher très clairement les forces de notre université en lien avec des partenaires qui peuvent tout à fait s'imaginer au-delà du périmètre de la COMUE.

C'était les éléments d'information que je souhaitais vous donner.

Je réponds aux questions, s'il y en a. Nous passerons ensuite à la présentation de certains nouveaux arrivants.

Si vous avez des questions, je me ferai un plaisir d'y répondre si je le peux.

M. PELLET.- J'ai deux questions. Concernant la composition de cette équipe, nous avons bien compris qu'elle s'organise à partir de ceux qui étaient déjà dans l'équipe I-SITE. Je n'ai pas bien compris si ce sont uniquement les personnes du Pôle santé de l'ancien projet I-SITE qui sont dedans ou si c'est également avec ceux qui sont toujours dans le projet I-SITE

de la COMUE. Cette équipe est-elle constituée aussi de ceux qui sont toujours dans le projet I-SITE ?

M. LE PRESIDENT.- Non. Ce sont deux comités scientifiques séparés.

M. PELLET.- Cela s'appelle santé, société et environnement, il y a une géographe et un philosophe, mais la tonalité générale est essentiellement médicale. Dans la dimension société et environnement, il y a sans doute des historiens ou des sociologues qui ont des choses à dire. C'est peut-être aussi un moyen d'apporter un peu de sang neuf à une équipe qui a déjà fonctionné.

M. LE PRESIDENT.- Je suis tout à fait d'accord, le périmètre n'est pas complètement défini. C'est déjà un groupe relativement important. Avec la rentrée, il paraissait urgent de fixer une date avec les personnes que j'avais contactées avant l'été et qui m'avaient donné leur accord - pas toutes. Il y a par ailleurs d'autres éléments, en particulier sur des aspects management des établissements de santé ou d'organisations soignantes autour de l'histoire ou d'autres domaines. Le début de la discussion se fera avec un groupe qui est plus représentatif et diversifié que les six membres de l'UPEC présents dans le comité scientifique de l'I-SITE. Ce sera l'un des débats qui sera mené. Si les thématiques dans un axe société autour du bien-être ou de la santé devaient se dégager dans d'autres disciplines, les participants seraient les bienvenus.

M. WOLKENSTEIN.- J'ai trois questions. Tu dis que les relations sont apaisées avec la COMUE. Je ne vois pas pourquoi elles se seraient apaisées. Pour moi, il n'y a rien de nouveau si ce n'est que nous avons été évincés.

Deuxièmement, je n'ai pas bien compris si le Pôle santé, société et environnement était un pôle de la COMUE ou un pôle de l'UPEC. Je pense que cela mérite un éclaircissement. De mon point de vue, aujourd'hui, en tant que membres du Conseil d'administration et médecin, je ne me reconnais pas dans la COMUE, dans la mesure où la santé a été évincée du projet I-SITE et c'était quelque chose qui me tenait à cœur.

Troisième élément, si le Pôle santé, environnement et société est un pôle de l'UPEC, ce que je souhaite, car je n'ai rien à voir avec la COMUE en termes de projets communs, cela signifie-t-il que ce pôle fera partie d'un axe stratégique déclaré de la présidence de l'UPEC ?

M. LE PRESIDENT.- Cela s'est un peu apaisé. Le discours, à mon avis, tiendra peut-être jusqu'aux résultats de l'I-SITE en février ou mars 2017, mais c'est la possibilité de reconnaître un choix stratégique et institutionnel qui fragilise la COMUE. Son Président me paraît être un peu plus ouvert à la discussion. Le signal de réaffecter trois postes du contrat de site de la COMUE vers l'UPEC est à mon avis un signe de volonté de détente. Je ne dis pas qu'il n'y a pas de méfiance. Je pense que des signaux politiques ont dû être adressés

cet été au Président de la COMUE pour lui rappeler qu'il est Président d'une COMUE et que la COMUE ne se limite pas à une COMUE Cité Descartes.

Le Pôle santé, société et environnement est clairement sur des membres qui ne sont pas exclus de la COMUE mais qui se sont exclus de la construction prioritaire de la COMUE qui s'oriente sur l'axe villes et environnement. C'est un pôle de l'UPEC, de l'ENVA et de l'ANSES. Nous travaillons ensemble, mais c'est un pôle de l'UPEC qui, historiquement, est l'un des deux pôles de la COMUE. A ce titre, il ne serait pas illégitime d'avoir un abandon de paternité. J'ai rappelé à Philippe TCHAMITCHIAN, et je le ferai encore, que l'on ne peut pas abandonner totalement comme cela la moitié de ses enfants, c'est-à-dire le Pôle santé et société.

Par ailleurs, sur les aspects des appels d'offres et la dimension politique d'affichage de l'UPEC sur le territoire vis-à-vis des collectivités et des entreprises, cet axe santé, société et environnement - sur lequel nous ne pouvons pas dire que nous n'avons pas de force, ce qui est aussi lié au fait que nous avons de très bons contacts avec l'ANSES, l'ENVA, l'INSERM, les hôpitaux qui sont sur le site, plus l'Etablissement français du Sang - est un axe stratégique de l'UPEC.

Le travail se fera en séminaire dans un second temps. En effet, il y a une relative urgence dans le cadre du PIA 3 vu l'arrivée d'appels d'offres sur lesquels il s'agissait de travailler avant leur parution, histoire que nous ayons le temps de construire des projets qui aient la chance de passer et de défendre politiquement les projets auprès du Commissariat général à l'investissement. Cela n'exclut pas qu'il y ait d'autres axes. C'est certain, il y aura d'autres axes stratégiques au niveau de l'UPEC. Actuellement, celui qui me paraît le plus lisible, parce qu'il a une histoire, y compris du temps du PRES, est l'axe santé, société et environnement de l'UPEC.

Mme ALBANÈSE.- J'ai une question par rapport aux liens qui vont éventuellement être maintenus avec l'UPE. J'ai bien entendu ce travail qui a été fait en termes d'apaisement des relations entre la direction de la COMUE/UPE et la Direction de notre établissement - les postes en plus en sont un exemple. Pour autant, on est bien sur deux pôles. Tu indiques que tu demandes que l'UPE, la COMUE, ne casse pas les liens antérieurs qu'elle a avec cet enfant qu'elle a porté et soutenu pendant plusieurs années. Dans la construction du projet porté par notre établissement sur cet axe santé, société et environnement, je reviendrai sur les objectifs stratégiques de cet axe, prévoyez-vous aussi un dialogue étroit avec la COMUE/UPE ? J'imagine que des membres de l'UPEC font aussi partie des sujets qui seront abordés dans l'I-SITE de la COMUE, nous avons des laboratoires dans toutes les composantes et qui sont à cheval sur ces deux thématiques. Y aura-t-il un regard croisé sur

les deux pôles ? Au-delà d'un travail collaboratif que nous pouvons espérer, n'existe-t-il pas un risque de compétition au sein même de notre COMUE dans les appels à projet à venir ? Sur le PIA 2, visiblement, c'est clair. Vous aviez indiqué que vous interrogeriez la CGI pour savoir si nous avons la possibilité de déposer un PIA 2. Apparemment, ce n'est pas le cas.

M. LE PRESIDENT.- Il n'y a pas eu vraiment de réponse. La proposition de consultation du CGI a été faite par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche et n'a pas été réalisée.

J'ai pris des contacts plus individuels avec le CGI qui ne passent pas par le ministère ni par la COMUE. J'ai eu par ailleurs la confirmation de l'information qu'ils n'avaient pas été contactés par le ministère pour le dépôt éventuel d'un deuxième projet I-SITE.

Mme ALBANÈSE.- Sur les projets à venir,

M. LE PRESIDENT.- La réponse aurait été non.

Mme ALBANÈSE.- Sur les projets à venir, comment vont se travailler de concert les projets dans cette même COMUE ? De ce que j'ai ressenti de ton discours, nous sommes dans la même COMUE, nous avons deux pôles distincts, l'un porté par la Cité Descartes et l'autre par l'UPEC. L'objectif est-il de travailler ensemble de concert ? Comment va se faire ce travail, en collaboration ou en compétition ?

M. LE PRESIDENT.- Des sujets sont distincts, pour l'instant. C'est le Président de la COMUE qui peut répondre à cette question. Statutairement, les conseils de pôle thématiques ne sont pas seulement une idée. C'est dans les textes. Ils doivent être créés. A la COMUE et à son Président d'animer l'interaction entre les deux pôles.

Mme ALBANÈSE.- Il y aura donc des membres de l'UPE qui participeront au comité du Pôle santé, société et environnement ? !

M. LE PRESIDENT.- Pas pour l'instant. Dans ce conseil et sur ce pôle, des membres de l'UPE ou de l'ENVA, par exemple, vont être associés à l'ANSES. Je pense que l'ESIEE, l'ENPC et l'UPEM n'ont pas vocation à être présents dans ce pôle. Par ailleurs, de la part de l'ENPC, il n'y a aucune envie de travailler avec l'UPEC. C'est moins clair pour l'UPEM ; et pour l'ESIEE, c'est flou aussi parce qu'ils ont des liens avec l'ISBS.

Mme ALBANÈSE.- Y aura-t-il des membres de l'UPEC dans les comités du Pôle villes et leurs ingénieries du fait de la participation de certains laboratoires de l'UPEC à des Labex, ces laboratoires étant UPEC/UPEM ?

M. LE PRESIDENT.- Je n'ai aucune idée de la composition du conseil de pôle côté Villes et leurs ingénieries.

J'ai indiqué, y compris lors du vote du 19 juillet sur le recentrage institutionnel du projet I-SITE, en tant que Président de l'université avec un lien formation/recherche basé sur des composantes, que je n'accepterais pas que des composantes soient sollicitées et qu'il existe éventuellement une politique de détachement de l'UPEC pour aller plutôt sur un axe thématique Villes et leurs ingénieries. En revanche, les équipes mixtes qui sont sur un contrat quinquennal doivent continuer à travailler et avoir de la production scientifique. Nous n'allons pas leur dire de s'arrêter pour un an, en attendant le résultat de l'I-SITE. Le travail continue.

En termes de tutelles CNRS/INSERM, on est sur quelque chose qui dépasse largement la COMUE. En termes de fonctionnement d'une équipe, à partir du moment où elle est mixte, elle est mixte, les personnes continueront à travailler ensemble, bien entendu. La moindre des choses sera que le Directeur de composante et la présidence également soient mis au courant de ces projets.

Mme ALBANÈSE.- Nous n'avons pas uniquement des collaborations sur le volet recherche, nous en avons aussi sur le volet formation. Cette interconnexion UPEC/UPEM sur ces volets recherche et formation fait s'interroger : si l'UPE, nous pouvons le leur souhaiter, obtient son projet I-SITE, comment seront évaluées les demandes de subvention de ces laboratoires ou de ces équipes de formation UPEC/UPEM dans ce pôle Villes et leurs ingénieries ?

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne peux pas dire comment la gouvernance d'un éventuel I-SITE sera organisée.

Mme ALBANÈSE.- Votre objectif est-il de participer à la structuration de cette gouvernance pour permettre d'assurer aux collègues de nos composantes qui seront impliquées dans ces formations d'avoir un accès à ces sources de financement ?

M. LE PRÉSIDENT.- C'est un nouveau périmètre de la COMUE. Au sein de la COMUE, nous sommes membre fondateur. Au sein de l'I-SITE, nous serons membre associé parce que faisant partie de la COMUE. Le discours de Philippe TCHAMITCHIAN, dans le cadre de l'apaisement, est de dire clairement que personne de la COMUE ne sera exclu de cet axe.

C'est vraiment à l'échéance de mars 2017 que nous saurons ce qui se passe. Là, nous sommes vraiment sur quelque chose de binaire qui pose des problèmes, quel que soit le résultat. S'ils ont l'I-SITE, je leur souhaite bon courage pour mettre en place une gouvernance pour une université cible et je souhaite bon courage à l'UPEM également pour continuer à développer l'axe de formation et l'axe de formation commune que nous avons avec eux, en particulier au niveau de la licence. En effet, ce ne sera pas le problème de l'ESIEE ni celui de l'ENPC. La gouvernance sera clairement exercée par l'ENPC. Dans le cas où ils échouent à l'I-SITE, à mon avis, c'est l'explosion de la COMUE, ou en tout cas le

retour à la case départ, et nous reviendrons au questionnement du rapprochement des universités.

M. WOLKENSTEIN.- Je ne suis pas tout à fait d'accord avec le point de vue qui vient d'être donné. Il y a un point de vue politique. Je considère qu'une limite a été franchie sur une gouvernance qui est celle de la COMUE. Que personne ne soit rancunier d'un point de vue scientifique, je l'entends. Il me semble qu'une politique scientifique doit faire l'objet d'une tolérance maximum, en dehors de crimes contre l'humanité ou de choses monstrueuses. De la part de la gouvernance d'une université, quand on a été traité comme on l'a été, je suis beaucoup plus rancunier que cela. De manière claire, je me souviens avec tristesse de cette farce que nous avons eue la dernière fois que nous avons été confrontés avec le Président de la COMUE, et je lui en veux énormément. Personnellement, ma position, en tant qu'administrateur de cette université, est que je ne souhaite pas traiter avec la COMUE.

Mme HABIB.- Sur le calendrier de ce groupe de travail et les objectifs prioritaires, vous avez mentionné la possibilité de candidater pour les appels d'offres de la région, domaine d'intérêt majeur, tout en signalant que le délai allait être très court. Quel est le délai ? Cela semble-t-il raisonnable ? Est-ce un objectif prioritaire ? Si oui, sous quel timing aurions-nous les résultats de ces appels d'offres ?

M. LE PRESIDENT.- Le timing est plus que serré. Les deux projets dont j'ai parlé sont déjà quasiment écrits. La date limite de dépôt est le 3 octobre. Pour la réponse, je ne peux pas vous dire.

M. TUTIN.- La capacité concurrentielle de l'UPEM ou de la Cité Descartes en termes de santé me paraît faible. Le risque de voir des projets concurrents en santé émerger de la Cité Descartes est à peu près nul.

Sur les diplômes et les laboratoires mixtes, cette réalité a toujours existé et existera toujours. Ce n'est pas un problème de continuer à faire fonctionner des diplômes ou des laboratoires mixtes.

Par rapport à la question d'Eric, sauf à faire de la *task force* sortie de l'I-SITE quelque chose de très boursoufflé avec toutes sortes de choses, cela n'aurait pas été raisonnable de mettre dedans toutes les disciplines et d'avoir quelque chose de peu représentatif de l'UPEC. C'est l'objet du séminaire en vue réunissant les Directeurs d'UFR et leurs assesseurs recherche et enseignement, de dégager des axes stratégiques nouveaux, à la fois en matière d'innovation pédagogique, de programmes de recherche et de collaborations extérieures.

M. PELLET.- Je n'ai pas parlé de toutes les disciplines. J'ai juste parlé d'un rééquilibrage côté société et environnement, sauf à considérer que société et environnement sont des sortes de sous-catégories du Pôle santé. Est-ce santé, (société et environnement) ou santé,

société et environnement ? Pour dire les choses de manière moins polémique, je parlais juste de la possibilité de rééquilibrer. Si c'est effectivement un projet exclusivement santé ou essentiellement santé.

M. TUTIN.- Il y a philosophie, économie et géographie.

Mme ALBANÈSE.- Pour rebondir aux propos de M. WOLKENSTEIN et en lien avec les réponses qui ont été faites, par rapport à l'intervention de M. TCHAMITCHIAN, lorsqu'il était venu nous présenter le projet, il faut aussi arrêter de se positionner en victime. Nous sommes arrivés à cette situation aussi parce que notre Direction n'a pas souhaité suivre le modèle proposé par la COMUE qui était de proposer deux pôles thématiques. Le message d'Olivier, qui l'a très bien rappelé tout à l'heure, était la volonté pour l'UPEC de voir un projet émerger de la COMUE qui soit recentré sur une thématique.

Tu l'avais très bien dit à ce moment-là, tu l'as très bien dit aujourd'hui. La thématique que tu avais évoquée à l'époque était celle de l'environnement. Nous avons eu un débat : est-ce environnement ou santé ? Nous nous étions posé la question. Nous voyons émerger aujourd'hui, au travers du discours et des communiqués qui nous ont été adressés, que trois mots-clefs sortent, santé, société et environnement, comme si le champ des réflexions était ouvert. Pour autant, quand on regarde le conseil scientifique proposé, il est majoritairement orienté santé. Un choix politique a visiblement été fait, mobilisé un peu par la gestion de l'urgence. Vous l'évoquiez aussi, avec les éléments de calendrier, il y a des *deadlines* sur les DIM au 3 octobre qui impliquent de soumettre des projets. Nous soumettrons des projets sur deux thématiques, dont une sur la santé et une sur l'environnement axées sur la santé. La volonté est d'être monothématique, nous mettons des parenthèses autour des mots environnement et société car, quand on regarde la composition de ce conseil, ces thématiques sont faiblement représentées.

Sur la composition, c'est l'élément que je voulais resituer. Arrêtons de nous positionner en victimes.... qui avons été évacués du projet I-SITE lors du Conseil d'administration de la fin de l'année universitaire précédente,

M. WOLKENSTEIN.- Je répondrai brièvement sur un point : je ne me suis jamais positionné en victime ; jamais, jamais, jamais.

M. LE PRESIDENT.- Il y a l'axe santé. Il existe des risques des deux côtés de la route. L'un d'entre eux est de mettre tout ce qui a été fait à la poubelle et redémarrer de zéro avec une équipe totalement renouvelée, mais c'est quand même un message un peu décevant pour les personnes qui ont travaillé car le projet, de fait, est bon.

L'autre idée est d'élargir encore plus un périmètre sur lequel il y a une relative cohérence à associer certaines disciplines pour enrichir le projet, en particulier sur les aspects sciences

humaines. Il ne faut pas non plus épuiser les personnes. Mettre deux représentants de chaque composante et tout refaire, c'est à nouveau se remettre autour de la table, peut-être en gardant ce qui a été fait, mais avec une hypothèse de réussite en redémarrant à zéro. C'est un peu désespérant pour les participants, à mon sens. Je serais un peu inquiet si l'on me demandait de participer à une thématique sur laquelle il n'y a pas eu de réflexion et pas de travail préliminaire.

Par ailleurs, nous ne sommes pas victimes. Philippe TCHAMITCHIAN a réalisé le fait que le recentrage institutionnel n'est pas forcément idéal et peut-être pas forcément la meilleure idée non plus. Dans ce sens, ce n'est pas être victime. C'est justement le fait de pouvoir revendiquer qu'il y a eu un choix de la COMUE. Il me semble que Philippe TCHAMITCHIAN se dit qu'il était peut-être un peu trop marqué en faveur de ce qui se passe à la Cité Descartes. Il y a quand même à la fois des moyens qui sont mis et des moyens qui sont obtenus à l'échelle de la COMUE, permettant de négocier un certain nombre de moyens en ce qui concerne les postes pour l'année prochaine. Je pense que nous n'avons pas intérêt à nous braquer. Simplement, il faut fortement indiquer qu'un message extrêmement désagréable est adressé aux différents membres fondateurs ou associés qui étaient autour de l'axe santé, société et environnement et que donc, maintenant, il va falloir que la COMUE corrige le tir.

Y a-t-il d'autres points ou d'autres questions ?

(Il n'y en a pas.)

1.2 Présentation de M. Christophe BASQUIN, Directeur général des services

M. LE PRESIDENT.- Je vous présente Christophe BASQUIN, Directeur général des services depuis le 1^{er} septembre dernier.

M. BASQUIN.- Bonjour ou bonjour. Je suis le nouveau DGS de cette belle université. J'ai à ce titre le plaisir d'être parmi vous cet après-midi et à l'université depuis un peu plus de deux semaines.

J'exerce différentes responsabilités dans l'administration de l'Etat depuis trois décennies. J'ai commencé ma carrière au ministère de l'Intérieur, en préfecture, où je me suis occupé de différentes choses : mise en place de la politique de la ville dans le département de l'Oise ou chef de cabinet de préfet. Je suis ensuite parti à l'Education nationale il y a un quart de siècle. J'ai eu la chance d'intervenir dans le champ de l'éducation nationale, successivement de l'enseignement scolaire et dans le champ de l'enseignement supérieur. J'ai découvert ce dernier à deux niveaux, à la fois en établissement car c'est mon troisième poste de DGS, j'ai

eu dans l'académie d'Amiens un premier poste de DGS dans un établissement de taille petite ou moyenne. J'arrive de l'université de Lyon 2.

J'ai la chance d'être aujourd'hui à l'UPEC qui compte au nombre des grandes universités françaises. Dans le classement de nos postes de DGS, l'UPEC arrive assez haut dans le classement des universités.

J'ai aussi été, il y a quelques années, secrétaire général adjoint d'académie et DRH académique à Strasbourg. Cela a confirmé chez moi le goût du dialogue et du dialogue social. C'est une chose à laquelle j'attache beaucoup d'importance.

Mon cursus a un fil d'Ariane, un dénominateur commun, le goût du dialogue, celui du dialogue social, et le respect de la pluralité et de la diversité des points de vue dans les différents espaces où s'exerce l'action publique. Ce sont des valeurs auxquelles je crois et qui, me semble-t-il, ont un sens à l'UPEC. Je tenais à vous le dire singulièrement dans un Conseil d'administration qui est, de mon point de vue, l'instance maîtresse de la vie universitaire.

J'arrive, je connais un certain nombre de choses de l'administration, mais chaque université est singulière. Je sais que j'ai beaucoup de choses à apprendre. Je compte sur vous toutes, Mesdames, et vous tous, Messieurs, pour me faire découvrir progressivement les subtilités et les arcanes de notre belle université.

Merci d'avance pour tout ce que vous pourrez m'apporter. J'essaierai de vous apporter en retour le meilleur de moi-même. Merci.

(Applaudissements.)

M. LE PRESIDENT.- Un nouvel arrivé était aussi très attendu, car nous n'avions plus de Direction du département des études et de la vie étudiante.

1.3 Présentation de M. Guillaume JULIEN, Directeur des Etudes et de la vie étudiante (DEVE)

M. JULIEN.- Bonjour. Je suis un territorial. J'ai d'abord exercé des fonctions dans le domaine des affaires culturelles, à Rennes et à Montpellier. J'étais depuis 2010 Directeur de la stratégie du développement durable et de la prospective au conseil régional des Pays de la Loire, une fonction très généraliste où j'ai pu élaborer les stratégies du Conseil régional en matière d'économie, de recherche, de formation, de transport, d'environnement, de numérique et autres. J'étais aussi en charge de la stratégie de la transition énergétique.

Je connais bien l'université de Nantes, aussi. On m'avait demandé d'être chargé de cours des politiques de l'aménagement du territoire dans un master. Il y avait 22 heures de cours.

J'ai pu mesurer la charge de travail que représente le fait de préparer des cours et de former des étudiants. J'ai ainsi pu participer à la vie universitaire, c'est ce qui m'a donné envie d'évoluer vers ce monde. Je suis très heureux de vous rejoindre.

(Applaudissements.)

M. LE PRESIDENT.- Je donne la parole à Franck MONMASSON qui a accepté la lourde mission handicap. Sauf si vous avez déjà élaboré tout le schéma directeur du handicap, car il faut que nous y travaillions...

(Projection de diapositives.)

M. MONMASSON.- Non !

1.4 Présentation de M. Franck MONMASSON, chargé de mission handicap

M. MONMASSON.- Le Président m'a confié la lourde charge de m'occuper de la mission handicap pour l'ensemble de l'université.

Qui suis-je, pour commencer ? Je m'appelle Franck MONMASSON. J'ai 52 ans. Je n'ai pas beaucoup bougé, je suis en poste ici depuis 1992. Je suis professeur agrégé. J'ai un doctorat d'électronique. J'enseigne dans le domaine de l'électronique et du génie électrique.

Cette charge sera la première pour moi au niveau de l'université d'une manière générale, même si je m'étais beaucoup investi au niveau de la composante. En effet, j'ai participé à beaucoup de responsabilités de filières (licences, masters). C'était un peu plus que des responsabilités car souvent j'étais à la base même des maquettes, notamment quand nous avons créé l'IUP-GSI qui était une collaboration entre l'UFR de sciences et de technologies et l'IUT, en particulier son département Télécoms et réseau à l'époque.

Je suis actuellement au sein de cette composante. Je viens de donner ma démission, parce que l'on ne peut pas tout faire - j'étais Directeur de la formation continue. Je me suis beaucoup attaché à essayer de développer les formations courtes pour cette composante qui sont l'un des objectifs principaux pour notre université, et également pour la faculté des sciences et technologies.

La mission que vous m'avez confiée est de rédiger le schéma directeur pluriannuel du handicap. C'est une obligation qui nous est faite. Elle date de la loi concernant l'enseignement supérieur et la recherche de 2013. Elle est également présente dans la charte Handicap et université.

Du travail a été fait concernant ce schéma directeur. Actuellement, on semble s'orienter vers une présentation en quatre chapitres ; présentation que l'on m'a demandé de faire vers la fin de l'année 2017 ou le début de l'année 2018 si mes souvenirs sont bons.

Les quatre chapitres sont :

- développer l'insertion professionnelle pour les étudiants handicapés ;
- une politique de ressources humaines ambitieuse dans sa prise en compte du handicap ;
- la mise en valeur, par une nouvelle cohérence et surtout plus de lisibilité, des formations et de la recherche qui existent dans notre établissement dans le domaine du handicap ;
- et voir ce que l'on peut faire sur l'accessibilité, au sens le plus large possible, aux services offerts par notre établissement.

Bien entendu, en parallèle, il y a aussi la mise en œuvre de la politique du handicap à l'UPEC. Ce sont tous les sujets liés aux conditions de travail et de vie pour les étudiants et les personnels : accueil, insertion, suivi personnalisé et accessibilité ; c'est la vie de tous les jours. Ce n'est pas parce que le schéma directeur n'existe pas que des personnels et des étudiants handicapés ne sont pas déjà présents dans la maison. Il faut leur assurer une bonne intégration.

Le contexte : ce n'est pas moi qui vais tout créer, car il y a des atouts, notamment l'agenda d'accessibilité programmée. En gros, tout ce qui est accessibilité physique de nos bâtiments a été accepté en préfecture. Je parle sous le contrôle de M. BOUARD qui m'a dit que c'était accepté à l'automne 2015.

Des laboratoires et des formations existent dans le domaine du handicap. L'une des plus connues est le diplôme d'Etat en ergothérapie, mais nous avons également un DU sur ce qu'est la fonction de référent handicap. De plus, des formations comme une licence professionnelle d'assistant DRH peut tout simplement sensibiliser un futur assistant DRH à ce qu'est le handicap et à la manière d'embaucher une personne en situation de handicap.

L'un de nos atouts est également la cellule handicap qui existe et qui permet l'insertion de beaucoup de nos étudiants en situation de handicap.

Un dernier point fort a été créé mais ne fonctionne peut-être pas bien, à l'heure actuelle, cela va être l'une de mes actions les plus importantes à réaliser, le réseau de référents handicap. Il existe, il s'agit de le faire fonctionner.

Je vais commencer par m'informer de l'état des lieux. C'est un truisme, mais cela va mieux en le disant. Je compte m'appuyer sur les référents et sur les composantes. Je pense que ce sont les composantes qui voient les personnes arriver et qui les emploient. Pour avoir la meilleure remontée possible et les meilleures idées, je crois que c'est à partir de nos composantes que nous pourrions progresser en matière de handicap.

Je n'ai pas encore employé une expression : approche humaine. J'ai une petite anecdote : depuis jeudi, jour où Monsieur le Président m'a nommé, j'en ai parlé à deux ou trois personnes qui étaient au courant, et tout de suite elles m'ont dit : il va falloir mettre la rampe ici ; cette porte est trop lourde ; ou il manque une rampe en médecine. D'un seul coup, j'étais projeté sur ce que m'avait dit le matin même le DGS intérimaire, M. BOUARD, que le plan d'accessibilité programmé existait déjà et qu'il n'y avait aucun souci sur le bâtiment, mais il existe le ressenti des personnes. En matière de handicap, c'est ce que nous devons creuser. C'est programmé, mais tant que ce n'est pas là, c'est problématique. Il faut trouver des solutions qui iront dans ce sens.

Le schéma directeur est une obligation de la loi, mais cette loi a un but, aider les personnes en situation de handicap à se réaliser, et nous sommes là pour cela. Nous avons une mission de service public qui nous tient tous à cœur.

Quelques idées autour desquelles je vais essayer d'articuler mon action : je tiens beaucoup à une approche terrain, donc j'imagine un accompagnement individualisé, comme un projet professionnel pour chaque étudiant en situation de handicap. Après, il faudra que je voie avec la DRH, peut-être que quand on crée un emploi et que l'on fait la fiche de poste, il faudrait essayer de cibler quelles sont les personnes handicapées qui pourraient travailler à ce poste. Il y a peut-être des efforts à faire dans ce sens.

Concernant les ressources internes, tous ces laboratoires de recherche ou ces formations qui travaillent sur le handicap, il faut trouver la manière pour fédérer cela et voir si nous ne pouvons pas utiliser leurs compétences pour faire progresser notre vision de cet aspect-là.

J'ai une idée dans la tête, j'imagine la cellule handicap non au niveau de l'université, mais au niveau des composantes. Je ne vais peut-être pas me faire des amis des Directeurs de composantes qui vont se dire : encore des locaux à trouver, mais ce sont des pistes sur lesquelles il faut travailler. Nous verrons ensemble pour faire progresser tout cela.

Merci, Monsieur le Président, de m'avoir confié cette lourde tâche.

M. LE PRESIDENT.- Merci à vous d'avoir accepté.

(Applaudissements.)

2. QUESTIONS FINANCIERES ET COMPTABLES

2.1 Approbation des enveloppes formation et recherche pour le budget 2017

(Projection de diapositives.)

M. GERVAIS.- Je prie les personnes qui étaient présentes à la commission des moyens de m'excuser, je vais prononcer à peu près les mêmes discours que pendant la commission. En

effet, avant de vous présenter ces enveloppes, je pense qu'il faut aussi faire un petit état des lieux de l'exercice budgétaire 2016 et essayer d'anticiper ce qui va se passer en 2017.

Comme je l'avais déjà annoncé lors de la commission des moyens, l'un des objectifs de l'équipe politique est d'être le plus transparent possible. Aujourd'hui, nous sommes à peu près aux deux tiers de l'exécution budgétaire de l'exercice 2016. Comme vous le savez, il y a une différence entre les années universitaires sur lesquelles nous travaillons en tant qu'universitaires et les exercices civils des budgets qui, comme le budget de l'Etat, sont du 1^{er} janvier au 31 décembre. La difficulté avec cela est que comme nous travaillons en année universitaire et que nous voulons élaborer ou préparer un budget pour une année civile, il y a toujours un doute sur ce qui va se passer dans la dernière partie de l'année, de septembre à décembre. Quand on élabore le budget, on a exactement les chiffres des effectifs étudiants pour la période de janvier à juillet, mais on ne sait pas d'avance quels seront les effectifs pour la rentrée suivante.

C'est déjà une première chose. Il va falloir faire un état des lieux. Il a déjà commencé. J'en ai déjà parlé. Je n'ai pas de scoop, il ne va pas y avoir beaucoup plus d'annonces aujourd'hui que lors de la commission des moyens du 8 septembre dernier. Comme je l'ai annoncé, il y avait deux sources d'inquiétudes et quelques bonnes nouvelles.

Les sources d'inquiétude sont les suivantes : sur la masse salariale, chaque mois, la Direction des services financiers (DSF), la DRH et d'autres services essayent de regarder quel est le suivi de l'exécution budgétaire. La masse salariale représente le principal poste de dépenses, à peu près les trois quarts du budget (180 millions d'euros pour la masse salariale).

Au 31 août 2016, on est avec une augmentation de deux millions d'euros par rapport à la même période de l'année d'avant. Bien entendu, l'augmentation avait été envisagée lors du budget initial, mais l'augmentation prévue était de 1,6 million d'euros. Au 31 août 2016, 400 000 € de plus sont dépensés par rapport à la même période de l'année dernière. De plus, il y a encore septembre, octobre, novembre et décembre à réaliser, et avec la nouvelle campagne d'emplois et les nouveaux postes pourvus depuis le 1^{er} septembre, cette augmentation va être dépassée. Déjà, il y a une petite source d'inquiétude par rapport à la masse salariale.

La deuxième source d'inquiétude est par rapport à la sécurité. Comme vous le savez, suite aux événements de novembre, il y a eu un renforcement de la sécurité sur les différents sites de l'UPEC. Cette sécurité a un surcoût, aujourd'hui, de l'ordre d'un million d'euros sur une année pleine.

Cela fait donc 400 000 € de plus par rapport à septembre/décembre et un million d'euros de plus pour la sécurité. Il y a des dépenses supplémentaires par rapport à ce qui était prévu au budget initial.

De l'autre côté, il existe quelques bonnes nouvelles. La première est que l'augmentation du point d'indice au mois de juillet est pratiquement entièrement compensée par l'Etat. Sur les 500 000 €, je crois que nous obtiendrons 480 000 €.

Il existe une autre bonne nouvelle - pas pour tout le monde, malheureusement, les chargés de mission handicap vont être un peu déçus. Nous contribuons chaque année au FIPHFP parce que nous n'avons pas les objectifs de 6 % de personnels handicapés, donc nous apportons une contribution au fonds handicap. Nous étions à un taux dérogatoire l'année dernière. Cette année, nous aurions dû passer au taux plein. Cela aurait représenté une augmentation de 338 000 € de contribution pour le FIPHFP. Il a été annoncé par notre ministre, Najat VALLAUD-BELKACEM, le 31 août dernier, que nous pourrions utiliser cette augmentation non pas pour le FIPHFP mais pour financer les surcoûts de sécurité. C'est plutôt une bonne nouvelle pour l'université, et une moins bonne pour les personnes du FIPHFP. Cela nous soulage de 338 000 €. Il ne nous reste plus que 662 000 € à trouver pour la sécurité.

Nous sommes en train de constater ces derniers jours une dernière bonne nouvelle, malgré la baisse généralisée de toutes les ressources propres l'année dernière, cette année, il semblerait que nous soyons dans une tendance à nouveau à la hausse. Les remontées que nous avons, pour l'instant, des différentes composantes, car il y avait un retour à faire des budgets rectificatifs pour la fin de la semaine, ont tendance à nous montrer qu'il y a plus de ressources propres que prévues.

Nous sommes dans une situation où il y a quelques inquiétudes. Je ne vais pas en dire plus aujourd'hui car l'état des lieux est à finaliser. Je continuerai de vous en parler, notamment lors du prochain Conseil d'administration du 14 octobre où nous devons voter le budget rectificatif pour l'année 2016. Il va falloir être extrêmement vigilants sur notre suivi de masse salariale et sur le budget en général. Je pense qu'il y a aussi quelques leçons à tirer. Le suivi de la masse salariale est important. La structure de nos emplois à l'heure actuelle est arrivée à un stade où c'est très coûteux. Nous ne pourrions pas nous permettre d'avoir une structure plus coûteuse l'année prochaine.

Maintenant que j'ai dit tout cela, il faut préparer le budget initial 2017. Il est clair que certains leviers permettent d'encourager les politiques au niveau de la recherche et de la formation, nous avons en particulier l'objet du vote d'aujourd'hui, les enveloppes formation et recherche. Ces enveloppes présentées vont servir au VP CFVU dans le cadre de la

commission CFVU pour tout ce qui est projets pédagogiques innovants et, pour la commission recherche, ce sont les dotations aux équipes de recherche et tous les appels qui sont faits par la commission recherche pour soutenir les colloques scientifiques, les publications, l'internationalisation de la recherche, etc.

A notre niveau, en tant qu'équipe politique, il faut savoir quelles sont nos grandes tendances. Je ne peux pas tout vous dire. C'est pour cela qu'il va nous falloir un temps de réflexion et finaliser l'état des lieux dans les prochaines semaines et prochains mois pour définir les grandes orientations politiques et stratégiques au niveau du budget 2017. Il y a vraiment une volonté de soutenir fortement l'innovation pédagogique et la recherche. C'est pour cela que nous proposons de maintenir les enveloppes au même niveau pour le budget 2017.

Comme vous le voyez dans ce tableau, il y a l'évolution des projets pédagogiques innovants qui sont à hauteur de 350 000 € et que nous proposons de maintenir au même niveau en 2017.

Concernant les dotations recherche, nous proposons de maintenir aussi à hauteur de 2 126 629 €, exactement le même montant que le budget initial 2016.

Quant aux investissements, nous laissons exactement les mêmes enveloppes.

Peut-être y a-t-il des questions ?

M. TEBOUL.- Comment s'effectue la répartition entre politique et politique scientifique concernant les dotations recherche ?

M. GERVAIS.- Nous sommes au Conseil d'administration. Son rôle est de voter les enveloppes. Après, c'est à la CFVU, pour les questions pédagogiques, et à la CR, pour la dotation recherche, de faire la répartition de cette enveloppe.

M. TEBOUL.- De quel ordre sont les pourcentages entre équipes et politique scientifique ?

M. GERVAIS.- Si cela reste sur le même modèle que l'année dernière, *a priori*, au niveau des crédits pour les équipes, c'était de l'ordre d'1,6 million d'euros ; après, le reste concernait différents appels d'offres.

M. TEBOUL.- Cela fait 65 % et 35 %, à peu près.

Mme CHEVALIER.- Vous maintenez 350 000 €. Depuis deux ans, et même trois ans, 350 000 € ont été votés par le Conseil d'administration, ont-ils été consommés ? Ont-ils tous été affectés à des projets pédagogiques ?

De la même manière, du côté recherche, l'argent n'étant pas mon affaire, que veut dire : « *A déduire, dotations pour amortissement budgétisées en central* » ?

M. GERVAIS.- Pour la CFVU, notre VP CFVU est là, il va pouvoir nous faire un bilan.

M. BASSAGLIA.- Pour la CFVU, le budget est totalement réparti. Il est réparti à la suite d'un appel d'offres. C'est le fameux appel d'offres innovation pédagogique. Dès que le Conseil d'administration aura voté cette répartition, nous pourrons commencer à travailler sur l'appel d'offres. Nous avons prévu de le lancer début octobre.

Mme CHEVALIER.- C'est systématiquement affecté quels que soient les types et le nombre de réponses, n'est-ce pas ?

M. BASSAGLIA.- A ma connaissance, oui.

Mme CHEVALIER.- C'était une question de curiosité.

M. GERVAIS.- Je pense qu'il serait content d'en avoir plus.

M. BASSAGLIA.- Compte tenu de ton préambule...

M. GERVAIS.- Il n'est pas possible d'en mettre plus.

Concernant les amortissements, depuis quelques années, les amortissements en recherche sont pris en charge entièrement par le central. C'est ce qui est indiqué au-dessus. Pour faire le budget complet, il faut rajouter les dotations aux amortissements, mais ces dotations sont calculées par rapport aux investissements réalisés ces dernières années. Ce qui nous intéresse est l'enveloppe qui sera à répartir par la commission recherche, et c'est le montant de 2,169 millions,

Mme CHEVALIER.- Sans les amortissements ?

M. GERVAIS.- Oui.

M. MOIGNARD.- Tu expliquais que nous avons une structure d'emploi très contraignante et qu'il fallait être attentif à la manière avec laquelle elle allait évoluer. Que cela veut-il dire ? Est-ce lié à une masse salariale ?

M. GERVAIS.- Il y a plusieurs facteurs. Ces dernières années, il y a eu une volonté de titularisation, par exemple. La titularisation est une très bonne chose mais elle a aussi un effet sur le coût global. Au niveau des supports utilisés et du coût de chaque poste, comme les personnes sont titulaires, elles restent en fonction et il y a un avancement d'échelon, donc, globalement, cela augmente.

Après, il y a d'autres facteurs. Je laisserai la DRH et la DSF expliquer cela. Globalement, la structure actuelle que nous avons est très proche du ratio indiqué notamment par la DGESIP sur la capacité que nous avons à supporter financièrement ou pas les emplois et la masse salariale. Si vous vous souvenez des comptes financiers présentés il y a quelques mois, ce devait être au mois de mars ou avril,

M. VERSCHEURE.- Le 18 mars.

M. GERVAIS.- Par l'agence comptable et les commissaires au compte, pour le ratio en question, nous sommes juste en dessous du seuil d'alerte du ministère. Soit nous devons le maintenir, soit légèrement le baisser, mais il ne faut pas le dépasser. Sinon, nous ne serons pas capables de supporter financièrement.

M. MOIGNARD.- Il faut faire partir des anciens qui coûtent cher et faire venir des jeunes qui coûtent moins cher, n'est-ce pas ?

M. GERVAIS.- Cela signifie qu'il faut être très vigilant lors de la prochaine campagne d'emplois et faire attention à ce que cette campagne d'emplois ne corresponde pas à une augmentation trop forte de la masse salariale.

M. MOIGNARD.- Je le dis avec le sourire, mais c'est très important. Dans ce que tu dis sur les surcoûts que nous avons en termes de sécurité, cela veut dire que nous sommes sur un investissement équivalent à celui de la dotation recherche ou de la dotation d'investissement pédagogique. Par conséquent, savons-nous si nous avons... Vous vous trouvez un peu déjà,

M. GERVAIS.- C'est juste une mesure ponctuelle pour 2016, je ne sais pas ce qui va se passer en 2017.

M. MOIGNARD.- Avons-nous des éléments sur des apports complémentaires du ministère ou est-ce quelque chose qui n'existe pas ?

M. GERVAIS.- Ce serait trop beau ! Pour l'instant, nous n'avons aucune information là-dessus.

M. MOIGNARD.- Comment l'envisageons-nous ? Si nous avons trois postes en recherche pédagogique, nous avons un million d'euros à chaque fois par an. Là, nous en avons un autre qui s'additionne directement du même montant, alors qu'il n'est pas tout à fait dans nos attributions habituelles, donc pourrions-nous,

M. GERVAIS.- Aujourd'hui, je vous propose de fixer l'équivalent de 2,5 millions d'euros sur un budget de 240 millions, ce qui représente à peu près 1 %. Il va falloir que sur les 99 autres pourcents, nous trouvions un million d'euros pour financer la sécurité ces prochaines années.

La masse salariale représente 75 % et nous n'avons pas beaucoup de maîtrise là-dessus.

Mme HUMAIN-LAMOURE.- La structure des emplois enseignante, pour un Directeur de composante, par exemple, est très claire et simple, elle est disponible dans Harpège. En revanche, pour la structure des emplois BIATSS, nous avons finalement très peu de chose. Nous avons le statut des agents, mais pas forcément le statut des emplois. Or, on sait très bien qu'en fonction publique, un fonctionnaire est titulaire de son grade mais en aucune

façon de son poste, il peut y avoir des décalages. Dans une perspective de meilleure gestion, il serait extrêmement utile que nous ayons la structure des emplois BIATSS par service et par composante et une traçabilité des supports. Nous l'avons en matière enseignante mais pas en matière BIATSS. Ces quatre dernières années a été mise en place une forme d'opacité sur ce point.

J'ai une deuxième question qui concerne plus le BI 2017. Je suis déjà intervenue sur ce point en commission des moyens, en CODIR et dans d'autres commissions des moyens, précédemment, c'est un sujet récurrent pour moi depuis un an. Les centres de services partagés, qui sont une innovation de la GBCP, apparemment, ont mis en place des CSP. Je souhaiterais vraiment que soient rendues publiques la liste des CSP et la structure du budget. Toutes les universités, peu nombreuses pour l'instant, qui ont déjà basculé dans la GBCP ont rendu public leurs centres de services partagés, y compris sur leur site Internet. Je n'en demande pas tant, mais au moins aux instances universitaires, la liste des CSP. Ces CSP ne sont pas une petite innovation. L'article 76 du décret de 2012 concernant la GBCP rend possible la délégation de signature, un peu comme pour le service facturier de ces CSP. Autrement dit, cela pourrait être une nouvelle forme d'organisation transversale aux UB qui n'est pas sans enjeu politique.

M. VERSCHEURE.- Il n'y a pas de délégation de signature supplémentaire aux services facturiers.

Mme HUMAIN-LAMOURE.- Cela dépend si c'est pour les instituts ou les UFR, qui ne sont pas sur le même régime,

M. VERSCHEURE.- Ce sont les mêmes délégations de signature qu'auparavant.

Mme HUMAIN-LAMOURE.- Pour la mise en place du service facturier, par exemple, qui peut être une forme de CSP, il n'y a pas eu les mêmes délégations de signature pour les instituts et pour les UFR.

Mme PASQUIER.- C'est la même chose. Cela n'a rien changé en termes de délégations de signature. Cela a changé dans l'organisation.

Mme HUMAIN-LAMOURE.- Oui, cela change l'organisation qui n'est pas sans enjeu politique !

M. VERSCHEURE.- Il n'y a pas de délégation de signature.

M. GERVAIS.- Pour répondre à tes questions, au niveau de la masse salariale, il va falloir être extrêmement vigilants sur le suivi et donc aussi sur la structure des emplois. Cela fait partie des chantiers de suivre tout cela.

Au niveau des enseignants et enseignants chercheurs, nous avons une campagne synchronisée, nous arrivons assez bien à prévoir les choses. Au niveau des personnels BIATSS, c'est beaucoup plus long. Je crois que le DRH me disait l'autre jour qu'environ 25 % des personnes bougent chaque année. C'est quelque chose qu'il faut suivre. Cela fait partie des choses sur lesquelles il va falloir être extrêmement vigilants les prochaines années.

Mme HUMAIN-LAMOURE.- Vigilants sur le budget et sur l'activité qu'il y a en face. Les emplois administratifs sont extrêmement importants pour le fonctionnement quotidien de l'université.

M. GERVAIS.- J'avais fait la remarque en commission des moyens, je la refais aujourd'hui. Concernant la structure, je ne vais pas rentrer dans les détails, comme on passe à la GBCP à partir du 1^{er} janvier 2017, pour notre nouvelle version de SIFAC qui sera disponible à partir du 1^{er} janvier, il faut revoir la structuration des différents centres financiers de l'université. Le vocabulaire change un peu. En tout cas, le principe est que nous allons calquer l'architecture par rapport à l'architecture actuelle. J'ai entendu ta demande concernant l'affichage de cette architecture. Je pense que lors d'une prochaine commission des moyens nous la présenterons.

M. LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'autre question, nous allons passer au vote.

Mme CHEVALIER.- Avant de passer au vote, j'ai une question : qui est électeur ? J'ai cru comprendre que Patricia ALBANÈSE était passée professeur. Je me tourne vers la DAJG pour savoir si le fait qu'elle puisse voter ne met pas en péril la délibération du Conseil d'administration.

M. LE PRESIDENT.- C'est un point qui a été évoqué, il pose question avec une espèce de vide juridique. Les us et coutumes sont variables, avec des éléments de jurisprudence qui sont difficiles. Il y a eu une analyse juridique de la part de la DAJG. Je vais laisser la parole à Florence RIOU pour répondre.

Mme RIOU.- Nous sommes en cours d'instruction de la question.

Mme CHEVALIER.- Oui, mais là il y a un vote.

C'est une question d'administrateur : cela met-il en péril la délibération du Conseil d'administration ?

M. BOUARD.- La situation sur cette question n'est pas claire. L'analyse juridique permet d'échafauder différentes hypothèses. Une hypothèse laisse penser qu'effectivement Patricia ALBANÈSE, professeur, ne peut plus siéger. Une autre interprétation des textes peut laisser

penser qu'elle n'est pas encore officiellement professeur des universités parce que le décret qui la titularise n'est pas paru. La DAJG n'est pas en capacité de vous répondre.

Mme ALBANÈSE.- J'ai un complément par rapport aux hypothèses énoncées ici. Le décret ministériel portant nomination de Patricia ALBANÈSE aux fonctions de professeur des universités n'est pas encore paru. Officiellement, je suis toujours maître de conférences des universités, donc à même de siéger dans le collège B des électeurs qui m'ont élue comme représentante des maîtres de conférences et enseignants-chercheurs assimilés. Si l'on se réfère au guide électoral établi par le département de la réglementation de la DGESIP et que l'on s'intéresse à la constitution des collèges électoraux, en particulier celui du collège des personnels enseignants, le cas d'un maître de conférences qui devient professeur d'université est mentionné. Il est clairement stipulé que son inscription dans le collège A ne peut intervenir qu'après la signature de son décret de nomination en tant que PU. « *Un avis d'affectation dans un établissement ne peut donc attester d'une quelconque nomination.* » Je suis donc toujours de droit membre administrateur de cette université en tant que maître de conférences, jusqu'à la parution de mon décret de nomination signé par le ministère.

Mme CHEVALIER.- Si vous aviez été nommée à Paris 13, siégeriez-vous aujourd'hui comme professeur d'université ?

Mme ALBANÈSE.- A Paris 13 ? Non. Je ne comprends pas le sens de la question.

Mme CHEVALIER.- Si vous étiez nommée au 1^{er} septembre professeur des universités dans un autre établissement, siégeriez-vous ici dans ce Conseil d'administration ?

Mme ALBANÈSE.- Si le décret de nomination était publié, permettant au Président de notre établissement d'assurer la nomination,

Mme CHEVALIER.- Sans décret ?

Mme ALBANÈSE.- Non. Sans décret, je suis toujours maître de conférences de cette université. C'est mentionné dans le guide électoral pour l'élection des membres de conseils d'administration des établissements ; en noir sur blanc et établi par la DGESIP.

Mme CHEVALIER.- Si cela ne met pas en péril la délibération, cela m'est égal.

Mme ALBANÈSE.- C'est un autre sujet.

M. GIRAL.- Non. C'est important. Si cela met en péril la délibération, cela pose problème.

Mme HUMAIN-LAMOURE.- Le poste de maître de conférences que vous occupiez, qui a été libéré au 31 août 2016, est-il occupé par un poste d'ATER ou autres ? Dans ce cas-là, vous gardez le titre de maître de conférences, mais pas de cette université puisque le support a été attribué à quelqu'un d'autre. C'est une question. Je la livre à la DAJG. Je ne sais pas dans quelle mesure elle est pertinente ou pas.

M. LE PRESIDENT.- Nous sommes dans une situation un peu scabreuse. Avant l'arrivée potentielle d'un décret de nomination dont on ne sait pas exactement quand il va tomber - en général, c'est plutôt en fin d'année -, je pense qu'il y a une action pour voir et statuer définitivement sur le plan juridique ce qu'il est possible de faire, au niveau du ministère.

Un autre élément est à prendre en compte, la difficulté à prendre une décision différente aujourd'hui. Bien que la situation ait été évoquée de longue date, la question s'est posée il y a quelques jours, dans un délai qui dépasse celui d'une semaine permettant au suivant de la liste d'être convoqué dans les temps. Je pense que, aujourd'hui, s'il y a quelque mauvaise volonté et si le vote ne sort pas du cœur, nous avons des risques de recours. Dans tous les cas, comme nous sommes dans le flou juridique, je pense que nous nous exposons éventuellement à des recours potentiels. Avant le Conseil d'administration du 14 octobre, je pense qu'il est extrêmement important de faire le point sur cette situation.

Mme CHEVALIER.- Ne pouvons-nous pas adopter le principe de précaution ? Elle a participé au débat. Ce n'est pas un problème. Pour la sécurité juridique du vote, ne pouvons-nous pas prendre une précaution ?

M. WOLKENSTEIN.- De toute façon, il y aura un recours si jamais nous excluons Madame du vote.

Mme ALBANÈSE.- En l'occurrence, je suis toujours maître de conférences de cette université et donc représentante des électeurs de mon collège. Je n'ai pas de décret de nomination du ministère. Je considère que je suis en droit de voter et de représenter mes collègues de mon collège. Je trouve que cet échange est un peu tendancieux, ubuesque et non fondé. Une analyse juridique est en cours, je remercie les services de la DAJG de s'en charger pour élucider cette affaire. Cela s'apparente à un léger déni de démocratie que vouloir souhaiter que de ma propre personne je décide de démissionner.

M. PELLET.- Prenons les choses autrement. Quelles sont les conséquences si un recours est engagé et que l'argumentation juridique aboutit à l'annulation de la décision ? Quelles sont les conséquences concrètes de l'annulation du vote de ce soir ? Il faut voir les choses sous cet angle. Personne ne souhaite réduire l'expression. Il s'agit simplement de savoir si cela vaut le coup de prendre le risque. Tout le monde dit qu'il y a un vide juridique. Personne ne dit que vous n'avez pas le droit...

M. WOLKENSTEIN.- Il ne s'agit pas de vous victimiser.

M. PELLET.- Quel est le risque encouru s'il y a un recours ? Est-ce un problème pour les finances, pour le paiement, etc. ? Ensuite, au rapport du risque encouru et de l'importance de votre propre participation au vote, c'est à vous de juger si vous participez ou si vous prenez ce risque.

M. LE PRESIDENT.- Nous sommes dans cette situation. Je demande à Patricia ALBANÈSE de prendre ses responsabilités dans ce contexte qui la concerne au premier chef. Aujourd'hui, et même les jours précédents et dans les quelques jours qui vont suivre, nous n'avons pas moyen de statuer. Soit nous ne procédons à aucun vote aujourd'hui au Conseil d'administration, ce qui est dommage, car je pense que nous nous exposons à peu de recours. Sachant que, le fait de prendre une décision qui serait due à une prise de fonction de professeur, le décret n'étant pas paru, un élément de recours potentiel serait de dire que le collège B a été amputé d'une voix. Nous sommes dans une situation qui n'est pas parfaite aujourd'hui. Je vous propose qu'elle le soit avant le 7 octobre, car il faudra envoyer les convocations, et d'avoir une attitude relativement souple aujourd'hui et de procéder à ce premier vote.

Mme ALBANÈSE.- Je siège et vote.

M. GIRAL.- S'il y a des procurations, cela pose problème. Il n'y a pas qu'une personne qui vote.

M. WOLKENSTEIN.- Le risque est faible. S'il y a recours, il y a recours. Nous saurons d'où il vient.

M. MOIGNARD.- Il y a des recours. C'est prévu.

M. LE PRESIDENT.- Tout à fait. Espérons qu'il n'y en ait pas.

La décision de Patricia ALBANÈSE est de siéger.

Nous allons procéder à la lecture des procurations.

Mme RIOU.- Monsieur le Président, vous avez reçu procuration de Mme LE LAGADEC.

Madame HABIB, vous avez reçu procuration de Mme GUELTON.

Madame ALBANESE, vous avez reçu procuration de Mme OLLIVIER-YANIV et de M. HITTINGER.

Madame CHEVALIER, vous avez procuration de M. CHOUMERT.

Monsieur GERVAIS, vous avez procuration de Mme SERT.

Monsieur GIRAL, vous avez procuration de M. TRUDY et de Mme CIABRINI.

Monsieur GUYARD, vous avez reçu procuration de M. BURR.

M. LE PRESIDENT.- Dans ce contexte un peu mouvant, je vous propose de passer au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Les enveloppes formation/recherche pour le budget 2017 sont approuvées à l'unanimité.

2.2 Approbation des tarifs du service universitaire d'activités physiques et sportives (SUAPS)

(Projection de diapositives.)

M. MANNIER.- Si vous avez des questions, je suis prêt à y répondre.

M. TEBOUL.- Sur la note du 7 juin 2016, il est fait état d'un pourcentage faible de participation des étudiants (1,4 %) et des personnels (4 %) qui pratiquent une ou plusieurs activités du SUAPS. Qu'a-t-il été fait pour essayer de lutter contre cette très faible participation ? J'ai vu que, parmi les objectifs, il y avait la volonté d'augmenter le nombre des adhérents par une meilleure connaissance de l'offre. Qu'est-il fait concrètement pour réaliser le développement de ces activités pour la participation à ces activités ?

M. MANNIER.- Nous subissons une configuration typique de l'UPEC, qui est un campus centre et des antennes. Nos seules installations sportives se situant sur le territoire de Créteil, nous ne pouvons pas accueillir grand monde. Il existe le fait que nous soyons en sous-effectif également. Même si une communication était améliorée et que nous ayons d'un seul coup beaucoup d'adhérents supplémentaires, nous ne pourrions pas les accueillir, parce que nous n'avons pas assez de professeurs ni un nombre suffisant de créneaux d'installations sportives puisque nous n'avons rien en propre, tout appartient à Créteil.

Nous en avons discuté ce matin, l'amélioration de la communication est un objectif, mais je ne pense pas que cela puisse changer considérablement les choses. Encore une fois, 1,4 % d'étudiants, c'est peu, c'est même lamentable. C'est triste. A l'université de Brest, il y a 7 500 étudiants et 3 000 inscrits. Sachez que dans les universités franciliennes, grosso modo, 10 % des effectifs des universités pratiquent une activité sportive. En province, ce sont 20 %.

Bon nombre d'étudiants habitent à l'autre bout de l'Ile-de-France et repartent très vite, ils n'ont pas le temps de pratiquer. C'est très difficile pour eux. Par l'amélioration de la communication, nous pouvons nous faire un peu mieux connaître, peut-être, mais je ne suis pas sûr que nous puissions améliorer grandement le système, malheureusement.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- Les 1,4 %, ce sont les étudiants qui profitent des services des sports offerts par le service vie de campus centre, c'est très faible. Quelques activités sont développées sur certains sites éloignés et ne sont pas comptabilisées dans ce pourcentage. Nous n'en avons pas la vision claire. L'objectif est de savoir ce qui se fait et quelle est la participation des étudiants.

Comment faire augmenter ce pourcentage ? L'idéal serait de pouvoir recruter des enseignants pour augmenter l'offre de formation : vu les moyens, c'est un peu utopique. Pour ma part, mon objectif est d'essayer de tisser un réseau de relations avec les collectivités environnantes de nos différents sites pour permettre à nos étudiants d'avoir accès à des services de sports ou à des clubs locaux à des tarifs éventuellement négociés. C'est dans ce sens, et également éventuellement équiper les différents sites d'équipements sportifs accessibles à tous, du style tables de ping-pong extérieur pour que, même si les étudiants ne sont pas inscrits à une activité sportive, ils puissent bouger, marcher, courir, jouer au ping-pong et autres. Toutes les idées sont les bienvenus pour essayer de faire en sorte que nos étudiants pratiquent une activité sportive minimale.

M. MANNIER.- Si j'ai voulu répondre aux questions d'emblée, c'était pour vous permettre de mieux connaître le service des sports si vous aviez des questions le concernant. Bien sûr, nous sommes là pour voter, visiblement. Je peux vous présenter cette augmentation des tarifs.

M. LE PRESIDENT.- Il y a encore des questions.

M. ALIBERT.- Ne pensez-vous pas que le fait que ce soit gratuit ferait augmenter le nombre d'adhérents ?

M. MANNIER.- Nous l'aurions constaté depuis que le service des sports existe, puisque c'était gratuit, avant, et nous aurions pu avoir beaucoup de monde. Nous étions la dernière université française à ne pas avoir de Carte sports – elle peut être appelée Pass sports ou autres. Il faut savoir que c'est le moyen d'avoir un peu de recettes.

Si vous voulez aussi mon point de vue, je trouve aussi éducatif et pédagogique que quand on veut pratiquer quelque chose, on sache que cela a quand même un coût et que tout ne peut pas être totalement gratuit. Il y a un coût pour tout, cela coûte très cher. Pour information, sachez qu'avant les installations cristoliennes étaient gratuites. En 2007, elles sont devenues payantes, et d'un seul coup nos charges ont été augmentées de 40 000 €.

A l'époque, nous étions dans la composante SESS-STAPS, nous étions riches, nous avons pu acheter du matériel coûteux. Maintenant, c'est l'inverse qui se produit.

Mme KOCH.- Nous sommes surpris, à l'UNEF, de cette augmentation. L'année dernière, nous nous sommes battus. Notamment, il y a deux prix, pour les étudiants boursiers et pour les étudiants non boursiers, mais ce n'était pas gagné. Cet été, l'UNEF a sorti un panier social qui parlait des étudiants qui sont de plus en plus précaires, avec une inflation de 1,2 %. Cette augmentation rentre dans ce que nous avons dénoncé.

Nous avons eu l'occasion de parler avec les différentes équipes par rapport à la vie étudiante, vous nous aviez dit que c'était un sujet qui vous tenait à cœur. Cette augmentation va à l'encontre de ce qui avait été dit.

L'année dernière, des étudiants n'avaient pas les moyens de payer le service du SUAPS et un fonds social leur permettait de le faire. Est-ce toujours d'actualité ? Des étudiants vont vouloir faire du sport, et comme c'est plus cher, plus d'étudiants auront besoin de ce fonds. Vous dites qu'il faut faire plus de sport et que vous allez installer des tables de ping-pong un peu partout. En attendant, il faut aussi bénéficier d'un encadrement. Taper dans une balle ne fait pas faire plus de sport aux étudiants, si ce n'est pas encadré, cela ne sert strictement à rien.

Vous parlez de l'attractivité du service : effectivement, aujourd'hui, il en manque. En droit ou en économie, on ne connaît pas tous le service de la même manière. Il y a un manque de personnel pour encadrer ces services.

Il y a un manque de financement, nous nous en rendons compte, mais est-ce la peine d'aller chercher dans la poche des étudiants qui sont déjà précarisés ? Ce n'est pas la solution.

Nous demandons le gel de ces tarifs. L'année dernière, nous nous sommes battus pour qu'il y ait une différenciation. Aujourd'hui, on nous propose une augmentation, cela va à l'encontre des valeurs de l'université qui se dit démocratique. C'est aussi avoir droit à la culture et notamment au sport.

M. TEBOUL.- J'ai une remarque purement pratique en rapport avec la difficulté qui vient d'être évoquée. Je comprends les difficultés. Serait-il possible d'étendre la possibilité de payer en deux ou trois fois ? Apparemment, il s'agit d'une mesure permise pour le personnel actif de l'UPEC, pour les extérieurs et les retraités UPEC, mais pas pour les étudiants. Je me posais la question de savoir si c'est envisagé.

M. MANNIER.- Les astérisques ne sont pas au bon endroit. Cela ne poserait pas de problème.

M. TUZLU.- Le problème est l'augmentation du prix. Ce qui a été dénoncé est le fait que l'on augmente le prix d'une année à l'autre, alors que le but premier de l'université est de démocratiser l'accès au sport. Cela crée une barrière à l'accès au sport. Je ne pense pas que ce soit l'idéologie défendue lors des discussions que nous avons pu avoir en amont.

Mme KOCH.- Que l'on paye *cash* ou en plusieurs fois, l'argent sort quand même, cela revient juste à masquer le problème.

M. MANNIER.- A l'occasion de Happy UPEC, nous recevons 400 à 500 étudiants sur le stand des sports. Quand on leur disait que c'était 10 € et 20 €, ils nous demandaient

systématiquement si c'était pour un trimestre ou pour un ou deux sports, parce que c'est ce qui se fait dans les autres universités.

Mme HABIB.- Avez-vous une idée du prix moyen dans les autres universités ? Etes-vous en dessous ?

M. MANNIER.- Oui.

Mme HABIB.- De combien ?

M. MANNIER.- Cela dépend des universités car il y a une autonomie totale dans ce domaine. Dans les universités franciliennes, c'est minimum 30 €, jusqu'à 95 € chez nos voisins, amis et partenaires de l'ENVA mais on n'est pas sur le même public.

M. BASSAGLIA.- Sauf Evry.

M. MANNIER.- Il faut savoir qu'à Evry, ils n'ont rien.

M. TUZLU.- J'ai l'impression que le problème n'est pas pris dans le bon sens. Vous comparez avec les autres universités où c'est plus cher. Nous demandons le gel du prix de la carte sport pour faire en sorte que ce soit plus attractif et que plus d'étudiants puissent en bénéficier. Ce n'est pas en se rassurant car ailleurs c'est plus cher que le problème est résolu.

M. MANNIER.- Si le tarif est gelé, nous verrons s'il y a une augmentation de la fréquentation.

M. TUZLU.- Il y a deux temps de discussion : d'abord, faire en sorte que cela soit accessible à un maximum d'étudiants en n'augmentant pas les prix et, dans un second temps, discuter avec les étudiants pour voir comment rendre ce service plus attractif. En tant qu'élus étudiants, nous avons des éléments à vous apporter en temps et en heure. En premier lieu, il s'agit de parler du prix de ce service et faire en sorte qu'il n'y ait pas d'augmentation de cinq euros pour les étudiants boursiers et six euros pour les non boursiers.

M. MANNIER.- Passer de 10 € à 15 €, je suis persuadé que cela n'empêchera pas les étudiants qui ont envie de pratiquer, de le faire. En plus, si nous les faisons payer en trois fois, cela fait trois fois cinq euros pour toutes les activités que l'on veut toute l'année.

M. TUZLU.- Je fais le lien avec l'esprit de l'université et le fait de démocratiser l'accès au sport. L'UNEF a sorti un panier social, allez jeter un coup d'œil. Nous avons réparti tous les frais des étudiants pendant l'année universitaire. Le logement, à Créteil, est très cher pour les étudiants. Rajouter cinq euros et dire que ce n'est rien pour un budget d'étudiant... Il faut voir la réalité des choses, nous parlons de la précarité étudiante. Dire que cinq euros, ce n'est rien, ne va pas dans l'esprit de l'université, émanciper la jeunesse. Cela passe par le sport, par l'enseignement supérieur et par la culture. C'est un symbole que l'on envoie en

disant que le Conseil d'administration de l'université est prêt à geler les prix pour l'accès au sport des étudiants.

M. MANNIER.- Nous parlons de plus cinq euros éventuels pour,

Mme KOCH.- Et des personnels, nous les mettons ensemble.

M. MANNIER.- Pour autant d'activités que l'on veut dans l'année. La moindre inscription dans un club civil est dix fois le prix, au minimum.

M. TUZLU.- Nous en sommes conscients.

M. ALIBERT.- Ouvrez un club et montez les prix.

M. TUZLU.- L'année dernière, nous avons pu avoir ce gel. On revient sur les droits acquis. C'est une régression pour les étudiants. Vous le reconnaissez, peu d'étudiants y ont accès. Peut-être que le problème est la barrière du prix.

M. MANNIER.- Je ne pense pas.

M. TUZLU.- Il y a deux temps de discussion. Le premier est le prix et dans un deuxième temps comment faire,

M. MANNIER.- Nous n'aurions pas toutes ces réactions d'étudiants qui nous demandent : 10 € ou 20 €, le prix d'avant,

M. TUZLU.- Nous les côtoyons.

M. MANNIER.- Nous aussi, beaucoup.

M. TUZLU.- Nous présentons vos services pendant nos préentrées.

M. MANNIER.- Disent-ils que le sport est cher à l'université ?

M. TUZLU.- Nous pouvons faire un sondage dans une classe de TD : êtes-vous favorables à une augmentation de cinq euros du service des sports ? La réponse va être non. C'est simple. Qui est pour une augmentation des prix, que ce soit un étudiant ou un personnel ?

M. GUYARD.- Sur l'aspect communication, nous proposons que vous communiquiez plus avec les associations étudiantes. C'est gratuit et on vous fait de la communication.

M. MANNIER.- Nous sommes des enseignants et une secrétaire gestionnaire. La communication n'est pas notre spécialité. Nous déléguons tout au service communication de l'université. Nous nous en remettons à eux et je crois que beaucoup de choses sont faites, ne serait-ce que par les réseaux sociaux. Peut-être peut-on l'améliorer, mais je ne peux pas en parler parce que je ne suis pas un spécialiste.

Mme BARBOT.- Dans l'augmentation des prix que vous présentez, vous parlez de l'amélioration de la communication : de quoi parlez-vous, en fait ?

M. MANNIER.- Ce n'est pas moi qui parlais de l'amélioration de la communication. Plusieurs réflexions semblaient dire qu'en améliorant la communication on aurait plus d'adhérents.

Mme BARBOT.- Dans le document que nous avons reçu par mail, vous parlez d'augmentation des prix et ensuite des objectifs. Parmi ceux-là, il y a l'augmentation de la communication.

M. MANNIER.- C'était une idée, l'amélioration de la situation pouvait venir de l'amélioration de la communication.

Mme BARBOT.- Cela n'a rien à voir avec l'augmentation des prix.

M. MOSCOVICI.- Il faudrait expliquer pourquoi il y a cette augmentation de prix.

Est-ce pour acheter du matériel ?

M. MANNIER.- Nous avons un budget d'environ 120 000 €, 80 000 € sont destinés à payer les professeurs titulaires et les vacataires et 40 000 € pour la location d'installations sportives. Que nous reste-t-il pour changer les ballons ? Par exemple, le vacataire tennis, depuis deux ans, vient avec les balles de tennis de son club, c'est gênant. Nous avons une machine de musculation qui n'a pas passé la barrière de l'étude sécuritaire, elle est bonne pour la benne. Nous nous sommes débrouillés avec l'université pour faire ressouder d'une manière très fiable la soudure qui était en délicatesse. La machine est repartie, elle fonctionne très bien et cassera sans doute à un autre endroit. Il faudrait la changer, mais cela coûterait 4 000 €. Sans parler de cela, pour un ballon de temps en temps ou des balles de tennis, si nous devons changer du matériel, nous n'avons pratiquement rien. Nous vivons au fil de l'eau et difficilement.

M. BASSAGLIA.- Toute une série d'arguments a été présentée. Je voudrais rappeler quelques éléments. On parle bien ici d'une pratique de loisir. Pratiquer une activité sportive au niveau de l'université est un choix. C'est un choix qu'un étudiant peut faire en plus ou à la place d'autres choix. Un étudiant peut choisir d'avoir une carte sport ou de s'acheter deux paquets de cigarettes. L'étudiant est responsable de son propre choix.

Vous présentez comme argument le fait que l'augmentation du tarif va diminuer la fréquentation. Le fait est que, comme cela a été rappelé, pendant très longtemps, la pratique est restée gratuite et qu'il n'y avait pas plus de fréquentation. Je ne suis pas sûr que cet argument soit bon.

Troisième chose, prenons l'exemple de la fourniture des produits écologiques. Des études ont démontré que beaucoup de personnes étaient prêtes à payer un peu plus cher les produits qu'elles achètent pour avoir une meilleure qualité de service..

Dernière chose, à quel problème nous adressons-nous ? Est-ce réellement un problème de fréquentation ? Actuellement, le problème qui se pose au SUAPS est un problème de saturation. Le SUAPS n'est pas capable d'absorber plus que ce qu'il fait actuellement. C'est là-dessus qu'il faut essayer de jouer. Les solutions que proposait Catherine permettraient de jouer sur ce volant et d'améliorer le service rendu aux étudiants. Ces solutions ont un coût. L'université peut y participer. On peut demander également à l'ensemble de ceux qui choisissent une pratique en loisir de s'investir également, de prendre leur responsabilité dans cette pratique sportive.

M. KHABOU.- Nous sommes conscients que le SUAPS a des problèmes financiers et aurait besoin de plus d'argent pour fonctionner correctement. Je suis tout à fait d'accord. En tant que vice-Président étudiant, je ne suis pas sûr qu'aller chercher l'argent dans la poche des étudiants soit la solution ; ni même dans celle des personnels.

L'offre de sport à l'université a été gratuite, il n'y avait pas forcément de public, elle est devenue payante, il n'y est toujours pas. La solution pour avoir plus de budget n'est pas d'augmenter le tarif.

On parle de sports de loisir. J'aimerais que l'on parle de sports de loisirs mais dans nos formations, il y a de moins en moins de dispositifs qui nous permettent de faire du sport. Avant, nous avions deux options transversales. Maintenant, c'est au choix des composantes, des étudiants ne font même plus de sport dans leur licence. C'est peut-être un sport de loisir mais faire du sport participe à une activité physique et sportive régulière et permet d'être en bonne santé. Pour ces raisons-là, augmenter le prix revient à envoyer un symbole négatif aux étudiants en leur disant que l'université va leur prendre encore plus d'argent, alors que c'est déjà compliqué au niveau financier aujourd'hui. Je ne pense pas que ce soit une solution d'augmenter les tarifs.

M. BASSAGLIA.- L'expression « *prendre l'argent dans la poche des étudiants* » me paraît un peu exagérée. Je la remplacerais par autre chose, c'est rendre les étudiants responsables par rapport à,

M. TUZLU.- Nous ne pouvons pas vous laisser dire des choses pareilles.

M. BASSAGLIA.- Pourquoi ? L'idée que j'essaye d'exprimer est que toute activité a un coût et que c'est à chaque personne qui pratique une activité d'en être conscient. Le problème essentiel pour moi n'est pas réellement là mais ce que l'on peut faire pour que le SUAPS améliore la qualité et la quantité des services qu'il peut proposer à l'ensemble de la communauté, y compris les étudiants. Pour moi, c'est ce problème qu'il faudrait arriver à traiter.

M. GIRAL.- Concrètement, combien manque-t-il ? 10 000 € sur un budget de 230 millions ? Nous ne pouvons pas les trouver ? Il faut arrêter ! Nous demandons, pour les personnels et les étudiants, le gel des tarifs pour cette année. Avant 2014, c'était entièrement gratuit pour les étudiants. En 2014, l'équipe de M. HITTINGER l'a rendu payant et a fait une augmentation très importante pour les personnels. Nous souhaitons que cela change.

M. BASSAGLIA.- Il est évident que l'université a un budget constant. Les sommes que nous allons investir ici, si les administrateurs font ce choix, il faudra bien les prendre quelque part. Je ne sais pas si un service acceptera de participer en plus au financement du SUAPS.

D'autre part, il y a un problème d'accès aux installations. Nous n'avons aucune installation en propre.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- Il me semble qu'il faut faire une proposition pour avancer et apaiser les esprits. Je suis en charge de la vie de campus. Je trouverais dommage que sur ce point nous ayons un petit conflit.

Ma proposition est la suivante. Nous allons retravailler le dossier, nous en discuterons plus en amont avec vous pour voir si une augmentation pour l'année prochaine peut être envisagée et laquelle - c'est pour les étudiants.

Pour le personnel, il faudrait introduire une cotisation différente selon l'indice. De combien était-elle ?

M. MANNIER.- Elle était à 50 €, globalement, et elle est proposée, selon l'indice, à 40 €, 55 € ou 70 €.

M. GIRAL.- Il faudrait savoir combien de personnels sont concernés par tranche.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- Nous vous proposons, pour le personnel, une baisse pour une partie de la catégorie du personnel.

M. GIRAL.- On peut faire une baisse en gelant les tarifs.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- Les 40 € constitueront une baisse pour la catégorie de personnels qui a le plus de mal à avoir l'accès.

M. GIRAL.- Combien de personnels sont concernés ?

M. MANNIER.- Il y a forcément des personnes qui ont accès à ces chiffres ; pas nous, c'est confidentiel.

M. GIRAL.- Nous le savons pour l'établissement.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- Il est difficile de le savoir pour l'instant, nous ne l'avons pas mis en place.

M. GIRAL.- S'il y a dix personnels sur la tranche de -370, cela ne sert à rien. Si tous les personnels sont au-dessus...

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- Ce n'est pas sur ceux qui ont pratiqué l'année dernière, ils ont tous payé 50 €. Peut-être que certains avaient un indice faible et ont été bloqués par le tarif.

M. GIRAL.- Il faut aussi laisser la possibilité au personnel en difficulté d'aller voir l'assistante sociale,

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- Bien sûr ! Si nous avons augmenté les tarifs, y compris pour les étudiants, nous sommes ouverts pour entendre les situations où le prix va être un obstacle à la participation. Je propose 70 € pour avoir accès à toutes sortes d'activités pendant l'année quand on a un indice supérieur à 500. Par rapport à ce que l'on peut trouver ailleurs, ce n'est tout de même pas...

M. MANNIER.- Je peux te garantir qu'idéologiquement je comprends très bien les arguments, surtout pour les boursiers pour lesquels nous pouvons envisager de faire quelque chose. En revanche, sur le terrain, nous voyons au quotidien que les étudiants sont surpris des coûts faibles des propositions.

M. GIRAL.- C'est un peu moins cher dans les autres universités de l'académie. A Villetaneuse, c'est moins cher. Il faut comparer. L'académie de Créteil n'est pas celle de Bordeaux.

M. MOSCOVICI.- Il faut aussi regarder le service offert.

M. BASSAGLIA.- Dans la plupart des autres universités, la carte sport ou l'équivalent ne permet d'avoir accès qu'à une seule activité.

M. GIRAL.- Pourquoi jusqu'en 2014 était-ce gratuit ? Nous avons réussi à survivre. L'UPEC est toujours là.

M. MANNIER.- Difficilement, c'est pourquoi nous nous sommes penchés sur la création. Nous venons avec notre matériel, quelques fois.

M. GIRAL.- Je le sais. Est-on capable de mettre 10 000 € pour le matériel ? Que vont nous rapporter ces 10 000 € ?

M. MANNIER.- C'est à peu près ce qui nous manquerait.

M. GIRAL.- 10 000 € sur un budget de 230 millions d'euros, il ne faut pas exagérer. Nous avons les 10 000 €.

M. MANNIER.- Dans une configuration actuelle où les dotations publiques sont limitées, stagnantes, voire à la baisse, je comprends que tout le monde soit obligé de faire un effort.

M. GIRAL.- C'est un choix politique.

M. TUTIN.- J'invite les étudiants à rediscuter avec l'ensemble des organisations étudiantes et proposer la modulation pour les personnels.

M. GIRAL.- Avec le gel pour les personnels aussi.

M. DEVILLE-CAVELLIN.- C'est une répartition différente.

M. WOLKENSTEIN.- C'est un débat très intéressant. Il est extrêmement symptomatique. En tant que représentant du Pôle santé, société et environnement, il me semble nécessaire de promouvoir l'activité sportive.

Il faut dissocier cette discussion de la cotisation. Vous dites deux choses à la fois. Vous êtes très malheureux parce que vous ne pouvez pas réparer les installations sportives et le matériel. J'adhère totalement au fait que, pour 10 000 €, ne nous prenons pas la tête. Dans une situation, si l'université est à 10 000 € près, il y a un vrai souci. Si, grâce à la rénovation des installations, nous arrivons à avoir 200 000 étudiants qui s'inscrivent, nous verrons si nous pouvons arriver à une cotisation raisonnable. Une augmentation de 20 centimes serait probablement tolérable par les étudiants.

On ne peut pas, d'un côté, violer les principes. Je trouve dommage que l'on ait à payer pour faire du sport. Je m'amuse à la pensée qu'après l'avènement d'un gouvernement de gauche, en 2012, tout à coup, l'université fasse payer ses activités sportives. Je trouve cela caricatural, c'est le moment où le semblant est plus réel que le réel. Je suis éminemment pour le gel de la cotisation.

Deuxièmement, je serais éminemment pour une subvention par l'université de la possibilité de réflexion. Si c'est 10 000 €... Après, on me dira que je vote pour la gabegie, etc., mais soyons raisonnables.

Mme HABIB.- Où prenons-nous ces 10 000 € ?

M. GIRAL.- Nous montons un projet innovant, il n'y a pas de problème !

Mme HUMAIN-LAMOURE.- Je suis persuadée qu'en fin d'année, avant que cela ne tombe dans le fonds de roulement, nous pouvons trouver 10 000 €.

Mme BARBOT.- Même si éventuellement nous baissions les prix du service et qu'il soit plus attractif pour les étudiants, serait-il capable d'accueillir plus d'étudiants ? C'est la question.

M. MANNIER.- Ce ne serait pas plus attractif.

Mme BARBOT.- Imaginons.

M. MANNIER.- C'est illusoire. Cela ne serait pas plus attractif si c'était moins cher. Dans la plupart des installations sportives et des créneaux, nous ne pourrions pas accueillir plus de monde. Au second semestre, nous refusons des options transversales, il n'y a pas assez de place.

Mme BARBOT.- Cela ne facilite pas l'accès au sport. Cela ne changerait pas le problème. Il n'y a pas de place.

M. LE PRESIDENT.- Je propose un report de ce point pour que nous ne soyons pas en train d'inventer des solutions en séance.

M. MANNIER.- Nous allons être confrontés à un vrai problème. Nous attendons depuis 15 jours de diffuser les plaquettes avec les tarifs. Que faisons-nous ? Restons-nous sur ce que nous faisons avant ?

M. WOLKENSTEIN.- Si nous ne votons pas, ce sera les tarifs de l'année dernière.

M. GIRAL.- C'est ce que nous avons fait en 2015.

M. LE PRESIDENT.- Nous en discuterons, gelons les tarifs cette année. Quand nous vous présenterons éventuellement la note, si l'attractivité fait que l'université prend en charge l'ensemble des inscriptions, je serais curieux de voir la réaction du Conseil d'administration par rapport à éventuellement une dépense de 250 000 € sur une activité qui relève d'un choix et pas d'une activité pédagogique, notamment universitaire.

M. WOLKENSTEIN.- Nous avons toujours un instinct de contradiction.

M. LE PRESIDENT.- Bien sûr. C'est cela le débat. C'est fait pour cela.

M. MANNIER.- Nous restons sur les tarifs actuels. Je descends au service les annoncer tout de suite. Nous faisons l'annonce et les papiers.

M. BASSAGLIA.- Les personnels n'auront donc pas de tarif échelonné ?

Je suis VP CFVU, le personnel, en principe, n'est pas mon rayon, mais cela veut dire que nous supprimons la possibilité pour les personnels d'avoir un tarif échelonné.

M. PELLET.- Si on considère que le gel est l'option générale, il suffit de partir de 50 € et de faire trois échelons, 40 €, 50 € et 60 €, et on a échelonné tout en gelant.

M. LE PRESIDENT.- Nous sommes en train d'inventer des solutions. Chacun a la sienne. Cette année, avec l'accord de la vice-Présidente du Conseil d'administration et de l'assesseur RH moyens, nous gelons le tarif. Nous pourrions réexaminer ce dossier selon les éléments quantitatifs qui sont à compléter, en particulier en ce qui concerne la grille indiciaire, si nous pouvons éventuellement avoir des informations sur la répartition sur ces trois catégories pour savoir si elles sont pertinentes.

Je vous propose de surseoir.

M. MOIGNARD.- Pourquoi ne votons-nous pas ?

M. TUZLU.- Quand bien même nous avons la majorité, si cela passe, cette question crée un certain malaise. Même s'il y a la majorité, si cela passe, cela va créer un vrai clivage entre nous, les étudiants, et ce qui nous est proposé. Je ne pense pas que c'est le rôle du Conseil d'administration qui est d'essayer de trouver un consensus.

M. PELLET.- Si les personnes demandent un vote, on ne peut pas dire qu'il n'y a pas de vote.

M. TUZLU.- On demande souvent aux étudiants de prendre leurs responsabilités. La Direction doit prendre ses responsabilités, geler les frais pour le SUAPS, et voir dans un second temps si on ne peut pas débloquer de l'argent pour le service pour qu'il puisse fonctionner de manière sereine et pérenne à long terme. C'est aussi à la Direction de prendre ses responsabilités.

M. MOIGNARD.- Normalement, ce sont les administrateurs qui votent.

M. GIRAL.- L'année dernière, il n'y a pas eu de vote du tout.

M. MOIGNARD.- C'est un problème.

M. GUYARD.- A l'ordre du jour, il y avait un vote. Nous sommes élus pour cela. Nous ne sommes pas d'accord entre nous. Le vote est là pour déterminer les désaccords. Chacun prendra sa position, et au pire nous pouvons faire un vote secret.

Mme KOCH.- Des points à l'ordre du jour ont été enlevés.

M. TUZLU.- Il y a des élus étudiants. Leur rôle premier est de défendre l'intérêt des étudiants.

M. GUYARD.- Nous le savons.

M. TUZLU.- Je ne pense pas que c'est votre rôle premier. Quand on voit l'opposition qu'il y a eue aujourd'hui, je ne pense pas que ce soit la meilleure intervention,

M. GUYARD.- Le premier rôle est d'assurer la démocratie.

M. TUZLU.- Je demande d'avoir plus de débat, de trouver un consensus et de voir si nous pouvons geler les frais pour les étudiants boursiers et non boursiers et les personnels également.

M. FREMONT.- S'il y a un échelonnement pour les catégories C, B et A qui pourraient correspondre au service, c'est un peu dommage pour les catégories C. Pourrions-nous avoir un historique, pour la prochaine fois, une analyse plus précise, typiquement sur la progression des tarifs du sport et la fréquentation ?

M. MANNIER.- La progression des tarifs est vite faite, la première carte sport a été inventée en 2014-2015. Il n'y a quasiment pas d'historique. C'est la première augmentation ; avant, c'était 10 €, 20 €, 50 € et 80 €, et maintenant c'est cela qui est proposé.

M. FREMONT.- Il y avait un tarif unique pour les personnels administratifs, n'est-ce pas ?

M. MANNIER.- Oui. Le mode de calcul ne permettait pas de savoir le nombre de personnels et d'étudiants exact que nous avons puisque s'ils faisaient plusieurs activités, ils étaient

comptabilisés plusieurs fois. La fiabilité des calculs n'existe que depuis 2014-2015. Nous ne pourrions pas t'aider, pour l'instant.

M. FREMONT.- Pour le coup, c'était une véritable amélioration pour les personnels.

Mme CHEVALIER.- Ne pouvons-nous pas envisager de geler les tarifs étudiants ? Pour le moment, nous avons besoin d'une décision claire, ils s'inscrivent en ce moment, c'est urgent.

M. MANNIER.- Geler les tarifs étudiants boursiers ?

Mme CHEVALIER.- Les tarifs étudiants et, d'un autre côté, avoir plus d'éléments. Nous pouvons imaginer que le personnel s'inscrira pendant le mois qui vient. Nous avons besoin d'éléments sur ce qui a été demandé en termes d'éclaircissements sur le nombre de personnes concernées dans les différents indices pour voir si cela a un effet. Par conséquent, nous pouvons voter partiellement aujourd'hui en ce qui concerne les étudiants, parce qu'il y a urgence, et reporter au moment où vous aurez les éléments le vote concernant les personnels.

M. LE PRESIDENT.- L'absence de la détermination du tarif empêche les inscriptions.

M. MANNIER.- Qui sont déjà retardées, puisque nous inaugurons prochainement l'inscription en ligne.

M. LE PRESIDENT.- Je vous propose de maintenir le vote et de voir qui vote pour le gel des anciens tarifs.

M. GIRAL.- Je souhaiterais que l'on propose 40 €, 45 € et 50 € pour les personnels.

M. MANNIER.- C'est plutôt un travail qui doit se faire en amont. Je n'ai pas l'habitude de cette instance.

M. GIRAL.- Si on propose un gel, il faut adapter le tarif, puisque l'on introduit les indices. Nous proposons 40 €, 45 € et 50 €. Cela revient au même. Le tarif initial était de 50 €. Vous proposez une entrée par indice. Le premier appel est important pour les catégories C, les plus fragiles, qui, je le rappelle, gagnent 1 100 € nets par mois, donc nous le laisserions à 40 € ; indice 371 à 500, 45 € ; indice supérieur à 500, 50 €.

M. PELLET.- La proposition de Véréne de régler le problème des étudiants et de reporter la question à un projet après-concertation pour les enseignants est la plus raisonnable.

M. GIRAL.- C'est la logique.

M. PELLET.- Ce n'est pas le lieu.

M. GERVAIS.- J'aimerais rappeler l'objet de ce vote, proposer des nouveaux tarifs pour 2016-2017. S'il y a un vote contre, nous maintenons les tarifs que nous pratiquons jusqu'à présent. Je propose un vote séparé pour les étudiants et les personnels : un vote pour savoir si nous appliquons les nouveaux tarifs étudiants, oui ou non. Si c'est oui, ce sont ces tarifs-

là. Si c'est non, nous maintenons les précédents. Après, nous ferons un deuxième vote pour les personnels actifs : voulez-vous les nouveaux tarifs, oui ou non ? Si c'est oui, nous appliquons ceux-là, sinon, ce seront les précédents. Si vous n'êtes pas d'accord, vous votez non partout, nous ferons d'autres propositions pour le prochain Conseil d'administration.

M. LE PRESIDENT.- Nous allons faire deux votes séparés.

Nous votons pour la nouvelle tarification pour les étudiants, avec une augmentation des tarifs.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La nouvelle tarification pour les étudiants est adoptée avec 15 voix pour, 11 voix contre et 3 abstentions.

Mme RIOU.- C'est adopté à 15 voix. L'ensemble des administrateurs comporte 29 voix physiques et représentées : neuf contre, et 15 votes pour. En conséquence, ce sont les votes pour qui l'emportent.

Nous avons neuf votes contre, deux procurations contre, une abstention physique, deux abstentions représentées et 15 votes pour.

M. TUZLU.- Qui a voté pour ?

Mme RIOU.- Tout le reste.

M. LE PRESIDENT.- Voulez-vous que nous refassions le vote ?

M. TUZLU.- Pour que nous voyions qui vote pour.

M. LE PRESIDENT.- Nous passons au vote sur les modifications pour les personnels.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Les modifications pour les personnels sont adoptées avec 14 voix pour, 9 voix contre et 6 abstentions.

Mme RIOU.- Avec 14 voix, la délibération est adoptée à la majorité simple.

M. GIRAL.- Combien de pour ?

Mme RIOU.- Nous avons sept voix contre en votes physiques, deux voix contre en votes représentés, trois abstentions en vote physique et trois abstentions en votes représentés. Cela donne un total de 14 voix pour implicitement exprimées.

Vous êtes 29, physiquement présents et représentés, ce qui nous donne 14 voix pour exprimées. Les délibérations du Conseil d'administration étant adoptées à la majorité simple, cette délibération est adoptée.

Il faudrait qu'il y ait 14. Cela reste la majorité simple, c'est-à-dire le chiffre le plus élevé en majorité simple, 14.

M. MANNIER.- Les nouveaux tarifs sont adoptés.

Je ne vous remercie pas pour l'adoption, parce que si nous avons pu l'éviter, nous l'aurions évitée. Je vous remercie de votre attention et soyez assurés de notre attachement au sport, et notamment au sport santé. A très bientôt dans nos gymnases.

2.3 Approbation des remises gracieuses et des acceptations en non-valeur

(Projection de diapositives.)

M. VERSCHEURE.- Bonjour.

Ce sujet avait été ajourné à deux reprises à l'occasion des précédents Conseils d'administration. Au moins une fois par an, si ce n'est deux, je viens vers vous pour vous présenter les dossiers d'admission en non-valeur et d'éventuelles remises gracieuses.

J'ai créé deux *slides* pour vous présenter les principes du recouvrement prévus par la réglementation et adoptés pour certains d'entre eux à l'occasion du Conseil d'administration de la fin du mois de septembre 2012. Comment se déroule le recouvrement des créances ? Il s'effectue, comme toute créance, par voie amiable. Nous adressons au débiteur trois lettres de relance et le dernier avis en poursuite. En cas d'échec de ce recouvrement, la réglementation impose un recouvrement contentieux.

Les créances des établissements publics doivent faire l'objet automatiquement d'un envoi à un huissier de justice. Ce dernier est une obligation, mais il a aussi des frais assez conséquents. C'est pourquoi, en 2012, j'ai proposé au Conseil d'administration de faire un vote pour, en fonction des enjeux, ne pas transmettre à l'huissier de justice des créances dont l'enjeu financier n'était pas très important. Il a été validé par le Conseil d'administration que les créances des débiteurs inférieures à 250 € faisaient l'objet d'un recouvrement amiable, mais qu'en aucun cas elles n'étaient transmises à un huissier de justice et qu'à défaut de recouvrement, elles vous étaient présentées en non-valeur. En effet, les huissiers génèrent des frais de recouvrement entre 100 € et 150 €. Pour une créance de 250 €, nous estimons tous que le travail accompli et l'enjeu ne sont pas valables par rapport aux retombées de recouvrement.

Le deuxième *slide* rappelle un certain nombre de principes qu'il est bon que vous, administrateurs, ayez bien en tête pour distinguer ce qu'est une annulation, une remise gracieuse et une non-valeur. Il y avait une tendance à confondre les termes. L'annulation n'intervient que quand la créance n'est pas fondée, quand c'est une erreur juridique. En aucun cas une annulation ne doit déguiser une remise gracieuse ou une non-valeur. Je souhaite préciser ce point. Les règles sont précises et fixées par le Code de l'éducation.

Les remises gracieuses n'interviennent qu'en cas d'insolvabilité du débiteur et à sa demande. Elles sont générées par l'agence comptable qui les transmet pour avis au Conseil d'administration qui donne son avis. C'est le Président de l'université qui statue sur ces remises gracieuses. En cas de remise gracieuse, la créance est totalement éteinte, on ne peut pas y revenir, ce qui n'est pas le cas pour la non-valeur.

La non-valeur signifie que l'agent comptable a accompli toutes les mesures de recouvrement. Je transmets les créances supérieures à 250 € à l'huissier de justice. Pour celles inférieures à 250 €, si je n'arrive pas à obtenir le recouvrement amiable, la créance est présentée en non-valeur. Les dossiers sont présentés par l'agent comptable qui les transmet pour avis au Conseil d'administration, c'est ce que nous allons faire aujourd'hui. C'est le Président qui statue en fonction de l'avis du Conseil d'administration. Dans ce cas, la créance n'est pas éteinte, elle est simplement annulée au niveau de la comptabilité. Si la personne revient à meilleure fortune, si nous arrivons à identifier qu'elle est solvable, nous pouvons, et nous l'avons déjà fait, obtenir le recouvrement de cette personne. C'est une mesure de simplification pour éviter d'avoir, au niveau du bilan, des créances difficilement recouvrables.

Deux distinctions importantes : pour la non-valeur, la créance est suspendue du bilan ; pour la remise gracieuse, la créance est éteinte.

A partir de là, voici les dossiers que je souhaite soumettre à votre avis. Voici deux *slides* pour vous présenter les recettes principales. Les recettes concernées sont des recettes diverses, des locations qui peuvent se produire. Les créances de l'université sont aussi des droits d'inscription – aucune n'est pas présentée en non-valeur. Vous avez des recettes au titre des contrats de recherche et des contrats de convention dans le cadre de formations continues, c'est la plus grande partie des créances que nous pouvons présenter en non-valeur.

Il y a 36 recettes que je vous propose d'admettre en non-valeur. Neuf d'entre elles sont supérieures à 250 €. Si vous le souhaitez, après la présentation générale, nous pourrions examiner ces dossiers qui ont tous fait l'objet d'une présentation à l'huissier de justice, sauf deux.

Ensuite, vous avez des demandes de non-valeur pour des indus sur rémunération. La paye est versée aux salariés de l'université et il arrive qu'elle ne soit pas due. Nous devons entreprendre des travaux pour obtenir le recouvrement de cette somme. Cela se produit assez régulièrement. Dans ce cadre-là, nous n'avons pas pu obtenir le recouvrement pour sept créances pour un montant de 9 427 € dont trois sont d'un montant supérieur à 250 € et ont été présentées à un huissier de justice.

Je vous propose de vous présenter les créances supérieures à 250 €. Si l'on revient aux sept premières créances, le dossier d'Alain OCHNER est un loyer versé pour une personne qui était à l'ESPE et qui se trouvait en grande difficulté financière. Nous avons perdu sa localisation. L'huissier de justice n'a pas pu obtenir le recouvrement. Nous avons sollicité la Direction de l'ESPE sur ce dossier pour savoir si elle souhaitait prolonger le recouvrement. Elle nous a dit qu'elle souhaitait l'abandonner. Sans autorisation de la Direction pour engager une procédure contentieuse, il n'est pas possible d'aller plus loin.

Ensuite, pour les dossiers HIKODO, WANE Mame, ROTAR, RODRIGUEZ, KABSEL, ZIGH et BOUSNANE, j'ai une attestation d'un huissier qui dit que, pour des raisons diverses (insolvabilité du débiteur, impossibilité de le localiser), il ne peut pas entreprendre davantage les poursuites de recouvrement. Des certificats attestent l'impossibilité d'agir. Dans ces conditions, je ne vois pas d'autre possibilité que de présenter ces dossiers en non-valeur.

Un dossier est particulier, le dossier SORIN. La personne est partie à l'étranger. J'ai sollicité la Direction des ressources humaines qui m'a indiqué que compte tenu de l'enjeu, elle n'a pas jugé opportun de prolonger le recouvrement de cette créance de 400 €.

Les autres créances sont toutes celles pour lesquelles la phase amiable n'a pas pu aboutir. Je ne les ai pas transmises à un huissier de justice compte tenu du seuil.

S'agissant des créances relatives à la masse salariale, trois d'entre elles sont supérieures à 250 €. Le dossier de M. GAUTHIEROT vous avait été présenté par le passé et nous avons déjà fait une première présentation en non-valeur pour une ancienne créance. Les dossiers de M. BIGOT et de Mme DOUMBIA ont été transmis à des huissiers de justice qui ont constaté soit des certificats d'insolvabilité parce que la personne était insolvable à leurs yeux, soit l'impossibilité de localiser la personne pour la dernière d'entre elles. Ce sont des certificats qui font que je ne peux pas agir pour obtenir recouvrement.

Je vous propose de vous présenter deux dossiers de remises gracieuses. Ce sont des dossiers sollicités par les débiteurs, ce sont eux qui manifestent le souhait de voir leur créance éteinte. Ce sont des dossiers où la situation des débiteurs est compliquée. Ce sont des dossiers de reversement de traitement, et des indus sur traitement également.

Le premier dossier, le plus important, est celui de M. DELPIERRE. La Direction précédente avait souhaité, compte tenu des éléments à sa disposition, suspendre la procédure de remise gracieuse et l'aurait présenté quand nous aurions tous les éléments. Nous avons travaillé sur ce dossier. En résumé, M. DELPIERRE a une créance de 3 492 €. Il a fait des versements pour 333 € auprès d'un huissier de justice. C'est une personne divorcée qui s'acquitte de charges courantes à hauteur de 600 € pour un salaire de 1 200 €. Nous avons une attestation qui indique qu'il n'est pas hébergé et sans domicile fixe. En revanche, et c'est paradoxal, il verse des charges affaissant à un bien indivis qu'il n'occupe pas pour 500 €. Cette personne n'a aucun revenu pour faire face à sa dette. Je propose que ce dossier soit, à titre bienveillant, présenté en remise gracieuse. Il vous appartient d'apprécier ce dossier.

Un autre dossier est celui de Mme FRANCOIS. La créance est plus modeste, elle est de 400 € et c'est un indu sur traitement. Si je vous la présente, c'est qu'à mes yeux cette personne est en grandes difficultés financières. Elle n'est plus rémunérée par l'UPEC. Elle est au chômage depuis septembre 2014. Elle a trois enfants à charge, en études supérieures. Elle a un loyer de 646 €. Cette personne est en grande difficulté financière c'est pourquoi je vous propose la remise gracieuse de cette créance.

Les deux créances s'élèvent à un montant de 3 892 €.

M. WOLKENSTEIN.- Je n'ai pas compris : moins on est solvable, moins on paye, mais moins on doit, plus on peut payer, n'est-ce pas ? Vous avez dit : j'ai regardé, elle n'était pas solvable, mais elle doit moins donc elle peut payer.

M. VERSCHEURE.- Je me suis mal exprimé.

M. WOLKENSTEIN.- Moins on doit, plus on paye.

M. VERSCHEURE.- Cette personne a une dette de 400 € due à une erreur de traitement. Cette personne n'a pas les revenus par rapport à ses charges. Je ne sais pas comment elle fait pour assouvir ses charges courantes.

Le fait que l'on ait beaucoup de reversements de traitements, j'aurais l'occasion de vous en représenter d'autres, est dû au dispositif actuel de réalisation de la paye. Les fichiers de paye sont envoyés pratiquement en début de mois à la Direction générale des finances publiques pour traitement, et vous êtes payés en fin de mois. Entre-temps, un délai d'un mois court où la vie administrative continue. Nous n'avons pas toujours le temps d'anticiper des arrêts de situations qui font que les traitements sont versés à des personnes qui ne devraient pas toucher ces traitements.

M. LE PRESIDENT.- Je propose un vote global.

Mme RIOU.- Il y a des modifications de procurations.

M. FREMONT a donné procuration à M. GERVAIS qui a deux procurations.

Madame KOCH, vous avez reçu procuration de M. TUZLU.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Les remises gracieuses et les acceptations en non-valeur sont approuvées à l'unanimité.

3. OFFRE DE FORMATION

3.1 Approbation des annexes financières de certificats universitaires et de diplômes universitaires

(Projection de diapositives.)

M. GERVAIS.- Il y a des annexes financières pour les DU MEEF. Je vais faire un petit rappel sur le fait que les annexes financières sont votées en Conseil d'administration compte tenu des incidences financières. L'aspect pédagogique est approuvé en CFVU. Aujourd'hui, nous nous prononçons essentiellement sur les aspects financiers.

D'autre part, je voulais préciser que ces DU ont été présentés en commission des moyens. Je suis désolé pour les membres de la commission des moyens, je vais répéter ce qui a été dit le 8 septembre.

Les DU présentés ici concernent les DU MEEF. Pour cet aspect pédagogique, je préfère laisser la parole à Mme MARIN qui saura expliquer mieux que moi les raisons pour lesquelles nous avons besoin de ces DU MEEF.

Mme MARIN.- Dans le cadre des masters MEEF, un public assez nombreux correspond à des étudiants qui obtiennent le concours en ayant déjà un master. Cela avait été un choix, il y a trois ans, quand cela s'est mis en place. Les réinscrire dans un autre M2 n'était pas forcément souhaitable, dans la mesure où ces étudiants validant les conditions de diplôme pour être titularisés n'avaient aucune obligation d'aller jusqu'au bout du master. Il y avait un risque de faire chuter des taux de réussite en master de l'université. Un choix avait été fait : un parcours adapté sous forme de diplôme universitaire est sans doute la meilleure solution.

Dès lors qu'il y a diplôme universitaire, la fiche financière doit permettre de mettre en vis-à-vis les ressources et les coûts qui sont différents des autres formations de DU qui peuvent être mises au vote ici dans la mesure où c'est une demande de l'employeur. Nous n'avons pas le choix. La réforme de la refondation de l'école en 2013 a mis en place, pour les fonctionnaires stagiaires, un mi-temps dans les établissements, en école primaire, en collège

ou en lycée, et un autre mi-temps de formation, sachant qu'ils sont payés à temps plein. Ils sont en alternance entre l'université, l'ESPE, et le terrain d'exercice.

L'université perçoit 256 € versés par le ministère pour chacun de ces étudiants. Cela ne peut pas couvrir l'ensemble des frais de formation, un déficit est affiché. Tout dépend de la manière dont on considère les choses. Un argument qui revenait en commission des moyens, lorsque les questions étaient apparues, était que le rectorat considère que dans l'histoire la plus ancienne, au moment de la création des IUFM, environ une soixantaine de postes sont réajustés chaque année. Entre 55 et 60 postes ont été affectés à la formation continue, ils étaient des postes rectoraux au départ. Il y a toujours ce discours entre le fait que des frais incombent à l'université et celui que des postes sont prêtés ou cédés. C'est un point compliqué de politique. Il serait intéressant de le mettre au jour clairement avec le rectorat.

Sur le coût apparent, nous avons fait des efforts. Ces parcours adaptés n'offrent pas le même volume d'heures de formation que les masters MEEF puisqu'une formation disciplinaire a été validée auparavant par l'université, celle-ci ou une autre, parce que nous avons beaucoup d'étudiants venant d'autres universités et d'autres régions de France. Des réductions ont été effectuées, par exemple sur les visites, le suivi constitué de visites tous les mois, alors que dans les masters MEEF le suivi est globalement de dix heures par étudiant – nous n'arrivons pas forcément à rester à cette hauteur-là pour des questions de coûts et de ressources. La réduction est encore plus forte pour ces diplômés universitaires pour limiter les négatifs pour l'université.

Sur les volumes de formation, de la même manière, en trois ans, il y a eu des réductions. Nous avons essayé de tenir ensemble les aspects pédagogiques et sociaux pour ne pas être simplement dans une réduction totale, en ayant le soin d'affiner les groupes. La première hypothèse au départ était de grossir des groupes d'étudiants de master avec d'autres étudiants. Ce n'est pas possible pour des raisons différentes, selon que l'on est dans le premier degré ou dans le second. Dans le premier, c'est parce que les effectifs sont pléthoriques, nous sommes à la limite de ce que contiennent les salles. Nous avons fait en sorte que ce soit le plus rationnel possible. Finalement, mixer les groupes était contre-productif, donc nous avons des groupes différents. Pour le second degré, le problème est différent. Nous avons 23 parcours répartis sur les quatre universités de l'académie. Selon les disciplines, il n'est pas forcément possible d'avoir des groupes qui soient au-delà de ce que la logique veut.

Dans l'état actuel des choses, toutes les manières de réduire ces coûts ont été examinées. Il en reste une qui implique les autres universités et qui aurait des conséquences sans doute

sur les ententes interuniversitaires, réduire le nombre de parcours pour un parcours d'une discipline particulière. On pourrait considérer que quand le nombre est faible dans chaque université, l'ESPE rationaliserait les moyens en n'envoyant pas un formateur pour neuf à 11 étudiants à un endroit, et la même chose quatre fois, mais un groupe serait déplacé vers les autres universités. C'est un poste d'économie.

Il y a une obligation institutionnelle de donner cette formation et que les ressources venant en contrepartie sont celles correspondant aux frais d'inscription abondés par le ministère.

M. GERVAIS.- Merci.

Le rôle de la commission des moyens et du Conseil d'administration est de vérifier l'équilibre. Là, nous sommes dans un contexte particulier. Les quatre fiches présentent un déficit ne serait-ce que parce qu'il n'y a pas de droit spécifique, et il faut proposer le DU. C'est la solution qui a été utilisée.

Contrairement à ce qui est indiqué, ce n'est pas pour 2015-2016, c'est pour 2016-2017. C'est bien pour la rentrée 2016.

Troisièmement, suite à une question qui m'avait été posée à la commission des moyens, je voudrais préciser que la fiche avait été légèrement modifiée par rapport à la fiche classique. En général, ce sont les droits spécifiques qui permettent de savoir quelle est la part pour la composante. Ici, ce sont des droits nationaux qui sont reversés par le rectorat. Sur ces droits nationaux, c'est ce qui est indiqué pour l'université, on prélève la partie qui correspond, FSDIE, pour qu'elle soit alimentée. Ensuite, on indique aussi, pour information, le prélèvement théorique de 20 %. Le reste va à la composante.

M. PELLET.- Ce DU ne s'adresse qu'au 1^{er} cycle, n'est-ce pas ?

Mme MARIN.- Non. Il y a des DU pour la mention 1, professeurs des écoles, pour la mention 2, professeurs des collèges et lycées, et pour la mention 3, conseillers principaux d'éducation.

M. PELLET.- C'est donc obligatoire pour les étudiants en master qui ont obtenu quatre semestres, n'est-ce pas ?

Mme MARIN.- Oui.

M. PELLET.- J'ai une objection à cela. Je pense aux nouveaux étudiants de l'année ou d'il y a deux ans qui avaient passé un master recherche, ont ensuite présenté le CAPES et qui avaient l'intention de présenter l'agrégation. Quand ces étudiants ont déjà un master, ils ne sont donc pas tenus de passer un master MEEF, cela leur laisse la possibilité tout en étant à mi-temps de présenter l'agrégation. Or, là, avec l'obligation de passer un diplôme, on bloque cette possibilité à ces étudiants.

Mme MARIN.- La charge est moins lourde.

Mme DE SUREMAIN.- Il y a une obligation réglementaire qui est inscrite dans la loi. Tous les lauréats ont le statut de fonctionnaire stagiaire, ils doivent être à mi-temps en établissement, en responsabilité, et en mi-temps en formation. Le tout est qu'ils soient inscrits quelque part. Ils ne sont pas inscrits en master parce qu'ils ont déjà un master et ne le souhaitent pas. La solution trouvée est de proposer un DU dans lequel ils ne sont pas évalués avec des notes, et il n'y a pas d'obligation diplômante. Cela permet d'inscrire la formation qu'ils doivent obligatoirement recevoir dans un cadre.

M. PELLET.- J'ai bien compris, mais dans l'hypothèse où des étudiants s'inscrivent en préparation à l'agrégation en ayant leur master et leur Capes en poche, cette inscription à l'agrégation vaut-elle inscription à un diplôme ?

Mme DE SUREMAIN.- Non. Cela ne correspond pas à une obligation de formation. En revanche, s'ils veulent passer le concours, ils peuvent demander une année de report de stage pour l'agrégation. Après, nous savons que des stagiaires en DU passent l'agrégation, c'est pris en compte.

M. PELLET.- Malgré tout, comme tu dis.

Mme DE SUREMAIN.- Pour le coup, c'est la loi. C'est très contraignant. Ils doivent être à mi-temps en formation, une préparation de diplôme n'est pas forcément évidente. C'est l'obligation de formation professionnelle des stagiaires.

M. PELLET.- On pourrait considérer qu'une préparation à l'agrégation pourrait valoir pour une inscription...

Mme ALBANÈSE.- Brigitte, tu évoquais une hypothèse pour encadrer plus les rationalisations, une mutualisation des enseignements avec les autres universités partenaires de l'ESPE. Est-ce une piste que vous explorez et sur laquelle vous travaillez ?

Mme MARIN.- Elle est posée à différents moments de dialogue.

Mme ALBANÈSE.- Cela avance-t-il ?

Mme MARIN.- Dans un contexte où il faut être vigilant avec ses ressources. Après, il faut l'accord des différents partenaires.

Mme ALBANÈSE.- Je pense que les autres universités sont dans les mêmes contraintes budgétaires que vous.

Mme MARIN.- J'avais étendu la réflexion au master MEEF globalement en lien avec des questions récentes de convention interuniversitaires qui appellent cette interrogation. Sur les diplômes universitaires, les inscriptions se prennent à l'ESPE. Pour le premier degré et pour tous les diplômes universitaires des trois mentions, les inscriptions sont internes à l'UPEC.

En revanche, le jeu des inscriptions dans notre université correspond au second degré général. Le technologique est sur un autre volet. Pour les formations lettres, lettres histoire, géographie, etc., cela se passe ailleurs. Les lieux d'inscription sont différents en fonction des types de diplômes.

M. LE PRESIDENT.- Avez-vous d'autres questions ?

Mme DE SUREMAIN.- Il y a trois ans, Jean-Michel JOLION, au ministère, conscient des problèmes posés par le financement de ces DU, avait indiqué que le ministère se pencherait sur la question et réfléchirait à l'abondement de ces formations. Il y a les postes mis en jeu par le rectorat pour la formation continue mais le ministère avait ouvert un dossier.

M. LE PRESIDENT.- Il est ouvert.

M. GERVAIS.- Nous n'avons rien reçu.

M. LE PRESIDENT.- Je vous propose de passer au vote sur les annexes financières pour DU MEEF.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Les annexes financières sont approuvées à l'unanimité moins deux votes contre ou procurations contre et une abstention.

4. QUESTIONS DIVERSES

4.1 Point d'information sur les contrats et conventions approuvés par le Président au nom de l'université

M. BASQUIN.- La problématique de ce point consiste à ce que le Président, à travers mon intervention, vous rende compte de l'usage qu'il fait d'une délégation de compétence que vous lui avez attribuée en début de mandature.

La loi prévoit deux choses, le principe de l'approbation des conventions par le Conseil d'administration et la possibilité pour celui-ci, dans un certain cadre et dans certaines limites, de déléguer cette compétence au Président de l'université, charge en contrepartie de cette délégation de compétence pour le Président de rendre compte de manière régulière de l'utilisation qu'il fait de cette délégation de compétence, faite pour des raisons pratiques. En effet, beaucoup de conventions correspondent à des dossiers de faible ampleur financière qui doivent être traités dans l'urgence.

Le document de travail que nous vous avons remis est double. Il correspond à deux grandes familles de conventions qui sont intervenues. Une première famille est plutôt pédagogique et une autre de caractère administratif et financier.

Le premier tableau, à qui j'ai attribué le qualificatif de Conventions de caractère pédagogique, se range essentiellement et même exclusivement dans la mise en œuvre du dispositif Bac-3/Bac + 3 qui a fait l'objet d'une priorité législative dans la loi de 2013 et qui a été décliné par une convention cadre intervenue avec notre recteur d'académie. La convention cadre fixe les principes des coopérations entre les universités et les lycées de notre académie sur le dossier crucial, vous le savez bien, du Bac-3/Bac + 3. Elle fait l'objet de conventions d'application individuelles entre les universités de l'académie, l'UPEC, et les lycées de l'académie avec lesquels l'UPEC travaille.

Ces conventions ont des spécificités mais aussi des lignes de force et des caractéristiques communes. L'idée est que l'université UPEC et les lycées fassent converger leurs initiatives pédagogiques pour favoriser la réussite des élèves qui deviennent ensuite des étudiants. Cela passe par un certain nombre de mesures et d'initiatives, bien entendu, l'orientation, l'information des familles, la validation des acquis et les réorientations. De plus, sur une initiative réglementaire, s'agissant des élèves inscrits en CPE, cela passe aussi par la nécessité de prévoir la double inscription à l'université. C'est une obligation légale, et une recommandation mais non une obligation s'agissant des élèves inscrits en STS.

Ces conventions prévoient également des réflexions prospectives à mener en commun entre le second degré et notre université sur la cartographie du niveau Bac + 2/Bac + 3. En effet, il y a parfois des redondances ou des vides, ou des concurrences entre les STS, les DUT et nos licences professionnelles. Il y a la possibilité, au travers de ces conventions, de créer des espaces pour rendre plus rationnelle la cartographie académique des formations de niveau Bac + 2/Bac + 3, à la fois dans l'objectif d'un bon usage des deniers publics mais surtout, et c'est le sens profond de ces conventions, pour permettre à nos jeunes de réussir. D'après ce que j'ai perçu, cela prend un sens particulier dans l'académie de Créteil où bon nombre de jeunes viennent de milieux défavorisés économiquement et aussi culturellement, donc les accompagner en particulier sur la problématique de l'orientation est très important.

L'UPEC a été très active sur ce dossier. Un nombre assez impressionnant de conventions ou d'avenants à ces conventions a été passé avec les lycées, ce qui témoigne, pour ce que j'en perçois, du caractère très prioritaire donné à cette politique du bac-3/bac + 3.

Le deuxième document est plus varié quant à ses dimensions. Ce sont des éléments qui ont davantage un objet administratif et financier. Je ne les ai pas tous vus passer. J'ai analysé de très près ce document. Il y a quelques conventions spécifiques. J'ai dénombré quelques grandes familles classiques au regard de ce qui se pratique dans une université. Une première se rattache à la coopération internationale avec des conventions classiques.

Des conventions sont très opérationnelles, elles concernent la location de locaux. Soit l'UPEC met à disposition ponctuellement ses locaux, soit au titre d'une activité pédagogique l'UPEC a ponctuellement recours à la location de locaux ailleurs, notamment pour le sport.

Des conventions ont trait à la recherche et permettent à nos laboratoires et à nos chercheurs de faire des opérations de transfert et de valorisation.

La quatrième famille très importante dans ce dossier est une force de l'UPEC, pour ce que j'en ai perçu, celle des conventions de formation continue, c'est-à-dire des conventions au terme desquelles l'UPEC, grâce à ses enseignants et à ses équipes, dispense au bénéfice de différents publics, notamment les entreprises de la région, des actions de formation continue témoignant de la compétence et de l'expertise de ses équipes pédagogiques.

C'est un dispositif assez ample qui trouve sa traduction dans cette synthèse des conventions, plus des choses très ponctuelles. Dans ce deuxième tableau, les lignes de force sont la location de locaux, la formation continue, la recherche et les relations internationales.

M. LE PRESIDENT.- Avez-vous des questions ?

Mme CHEVALIER.- Cela porte sur les autres conventions financières. Je voudrais remercier l'actuelle Direction de nous faire voir quels sont les types de convention et les montants. Cela suscite des questions, c'est le revers de la médaille. Comme c'est la saison des questions à propos de l'UPE, j'ai surligné des conventions de financement, j'aurais aimé comprendre quelques lignes. On a le sentiment à chaque fois que cela coûte à l'UPEC plus que cela ne lui rapporte. Je prends par exemple une convention de partenariat autour de MOOC Evasion, je ne sais pas de quoi il s'agit : coût pour l'UPEC, 110 000 € ; recette pour l'UPEC, c'est-à-dire la dotation IDEA, 65 000 €. J'aimerais comprendre comment cela fonctionne.

Une autre a des montants plus importants. Un avenant a été signé en 2012 à une convention cadre de collaboration avec l'UPE où, en gros, au 1^{er} trimestre, l'UPEC a versé 700 000 € à l'UPE, au deuxième trimestre, 700 000 €, au troisième trimestre, 700 000 - on était parti pour 2,8 millions d'euros - et au quatrième trimestre, cela se réduit à 470 000 €.

Qu'est-ce que tout cela, des personnes ou de l'argent ? Que se passe-t-il pour ce type de conventions cadre signées en 2012 à partir du moment où les relations avec UPE se transforment un peu ?

M. LE PRESIDENT.- Un contrat est signé.

Mme PASQUIER.- La convention cadre de 2012 fixait ce qui était délégué à la COMUE au titre de la gestion des écoles doctorales et de la rémunération des contrats doctoraux. Ce qui

apparaît comme la prévision d'échéancier sur cet avenant, au titre de 2016, est le versement de remboursement de la rémunération de ces contrats doctoraux. Des acomptes sont prévus par trimestre. Il faut savoir que, globalement, les contrats doctoraux représentent 2,7 millions d'euros. Il y a un échéancier de paiement par trimestre, et le solde à la fin de l'exercice vu les dépenses définitives de ces contrats.

Mme CHEVALIER.- Est-ce parce que les écoles doctorales ont été concentrées à UPE ?

Mme PASQUIER.- Oui.

Mme CHEVALIER.- Les contrats doctoraux sont directement sous la responsabilité financière de l'UPE, n'est-ce pas ?

Mme PASQUIER.- Oui, et remboursés par les établissements, notamment l'UPEC.

Mme CHEVALIER.- Cela veut dire que nous avons l'équivalent de tant de contrats doctoraux d'étudiants de l'UPEC suivis par des équipes de l'UPEC et qui sont là-haut, n'est-ce pas ?

Mme PASQUIER.- En moyenne, 82 à 84 contrats doctoraux sont rémunérés par l'UPE au titre de l'UPEC, parce que ce sont des doctorants de l'UPEC, et remboursés par l'UPEC.

Mme CHEVALIER.- Je n'arrive pas à comprendre comment cela fonctionne.

Mme PASQUIER.- L'ensemble du doctorat est rattaché à l'UPE.

M. GERVAIS.- Nous avons une enveloppe d'environ 2,5 millions d'euros, au niveau des écoles doctorales. Il y a des contrats doctoraux et des missions d'enseignement qu'il faut bien payer. Chaque université paye sa contribution et nous avons cette enveloppe au niveau de l'UPE pour laquelle nous attribuons les contrats doctoraux et les missions d'enseignement. C'est juste géré par l'UPE, mais c'est nous qui payons.

Mme CHEVALIER.- Les droits de scolarité des doctorants vont-ils à l'UPE ?

Mme PASQUIER.- Oui.

Mme CHEVALIER.- Ils ne passent pas par la case...

Mme PASQUIER.- Non.

M. PELLET.- C'est perdant-perdant pour nous.

M. BASQUIN.- Non. C'est une délégation de gestion. Ces jeunes sont encadrés par les écoles doctorales au niveau de la COMUE. Ils ont droit à une rémunération. Le circuit financier est compliqué mais neutre du point de vue du budget de notre université. L'argent nous est alloué par le ministère, il arrive à l'UPEC ; nous servons de boîte aux lettres. C'est un peu lourd sur le plan de la mécanique financière. Il n'y a pas de préjudice pour notre université.

M. GERVAIS.- Lorsque nous faisons l'attribution des missions d'enseignement, nous savons quelle est notre enveloppe. Nous accordons des allocations en fonction de l'enveloppe.

Mme CHEVALIER.- Dans les cas des choses comme IDEA, apparemment, il y a un coût pour l'UPEC et une recette pour l'UPEC et ce n'est pas la même chose, d'où cela vient-il ?

Mme PASQUIER.- Il y a des conventions, dans le cadre d'IDEA, des crédits sont délégués aux établissements pour aider à une action. L'UPEC perçoit des fonds de l'UPE pour mettre en œuvre une action et participe au financement de cette action, pas en totalité, mais en partie. Cela permet de mettre en place des dispositifs particuliers avec l'aide de l'UPE.

Mme CHEVALIER.- Si je traduis, avoir été lauréat d'une chose du PIA coûte.

M. BOUARD.- C'est comme tous les appels d'offres. Vous faites une mise de fonds et vous avez un complément de financement pour mener une action.

M. BASSAGLIA.- La plupart de ces appels à projet reposent sur ce principe. Sur le coût global d'un projet, on demande à celui qui dépose le projet d'amener une certaine somme, IDEA, par l'appel à projet, permettant de la compléter.

M. BASQUIN.- De mon point de vue, pour pouvoir apporter une analyse complète sur ce type de dossiers, il y a le bilan financier, c'est une entrée. Il faut aussi mesurer, avec les bons outils et dans le cadre approprié les retombées en termes scientifiques et pédagogiques. C'est important. Le volet financier est un aspect, mais il y en a d'autres, me semble-t-il, pour porter une appréciation complète sur ce dossier.

Mme CHEVALIER.- Là, nous n'avons que cela.

M. LE PRESIDENT.- Avez-vous d'autres questions ?

(Il n'y en a pas.)

Nous passons au point 4.2.

4.2 Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil d'administration du 27 novembre 2015, du 11 décembre 2015 et du 18 mars 2016

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il des remarques ?

Mme ALBANÈSE.- Par rapport au procès-verbal du Conseil d'administration du vendredi 18 mars, j'avais une remarque à faire concernant une intervention de Mme BOIVIN qui, lors de la présentation de sa candidature en tant que VP CA, mentionnait qu'elle était à même de mesurer les compétences des personnes avec lesquelles elle travaillait. Il est indiqué, en bas de la page 8, dans la dernière intervention de Mme BOIVIN, la phrase suivante : « *A la faculté des lettres, vous le savez, j'ai eu comme vice-doyen quelqu'un qui est devenu assesseur en charge du patrimoine.* »

Je voulais préciser et interroger Madame la vice-Présidente du Conseil d'administration : si le vice-doyen évoqué qui avait rempli ses missions auprès d'elle était M. Philippe THIARD, de par ses grandes compétences que vous avez pu tester et solliciter lors de votre mandat, il était devenu vice-Président au patrimoine dans le cadre de ses fonctions auprès de Luc HITTINGER et pas assesseur.

Mme BOIVIN.- Absolument.

M. LE PRESIDENT.- Je propose un vote global sur ces procès-verbaux.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

J'ai un point divers. J'ai oublié de citer l'un des participants de la *task force*, quelqu'un qui est associé et présent dans cette salle, Gérard TEBOUL, qui s'occupe de droit et de santé. J'ai pris la version initiale où il manquait son nom. Il y a le droit en plus.

La séance est levée à 18 heures 02.